

Fondé en 1826.

## JOURNAL DE GENÈVE

Bureaux des Annonces

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité  
2, Place du Lac, 2 — GENÈVE  
AGENCE :  
22, rue du Mont-Blanc (Véron, Grauer & Cie)  
Nombreuses succursales, agences et correspondants en Suisse et à l'Etranger

Annonces : Le millimètre Fr. 0.27  
Réclames : Le millimètre Fr. 0.75

NATIONAL, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Parait le soir et le matin

Le Journal de Genève ne répond pas des manuscrits qui lui sont adressés et ne se charge pas de les renvoyer.

10 CENTIMES  
le numéro dans toute la Suisse

GENEVE, 1er décembre 1931

## Le scrutin du 6 décembre

## Si la loi Schulthess est repoussée

— Si la loi Schulthess est repoussée, disent les avocats de la couronne, il n'y aura rien en place. L'initiative annoncée par le comité référendaire était simplement destinée à obtenir des voix contre la loi, puis a été abandonnée.

— Nous nous inscrivons en faux contre cette affirmation. L'initiative a abouti, elle est déposée à la Chancellerie fédérale avec le nombre de signatures requis par la loi (51.000), et de nouvelles listes viendront encore, au cours du mois de décembre, accroître le nombre de ceux qui réclament son adoption.

— Pourquoi ne pas l'avoir déposée en même temps que le référendum ? disent encore nos adversaires.

— Pour une raison bien simple. L'été dernier, le Conseil fédéral laissait entendre clairement que le vote populaire n'aurait lieu qu'au printemps 1932. Disposant d'un délai légal de trois mois seulement pour le référendum, c'est sur ceul-ci que l'effort principal devait porter en premier lieu. Pour l'initiative, le comité avait jusqu'à la fin décembre. Ce n'est pas sa faute si M. Schulthess a obtenu du Conseil fédéral, à la demande de son comité d'action et pour des raisons d'ordre électoral, de précipiter le scrutin et de le fixer au 6 décembre déjà !

Si la loi Schulthess est repoussée, l'initiative, d'ordre transitoire, produira ses effets pour l'avenir immédiat, ce qui permettra à des hommes compétents de remanier complètement la loi établie qu'on demande au peuple de voter d'urgence, de l'expurger de toutes les absurdités qu'elle contient, de toutes les injustices qu'elle consacre.

Quels sacrifices nouveaux l'initiative demandera-t-elle au peuple ? Aucun. Dans la situation actuelle il serait trop dangereux de soutirer à notre population un milliard 600 millions au cours des 15 prochaines années, comme le fait la loi Schulthess.

Conscients des graves difficultés de l'heure, les auteurs de l'initiative ont estimé qu'il fallait faire immédiatement le nécessaire en faveur des vieillards qui en ont véritablement besoin (et non au profit de ceux qui ont déjà du superflu) et cela sans impôt nouveau direct ni indirect, sans contribution, sans cotisation, avec les ressources dont dispose actuellement déjà la Confédération.

Ce sont 25 millions par an qui permettront de venir en aide aux vieillards actuels. Ces 25 millions sont assurés par le produit actuel de l'imposition du tabac, qui rend maintenant déjà près de 30 millions. Même si le peuple repousse, le 6 décembre, la loi qui introduit une nouvelle imposition de la cigarette, la base financière de l'initiative est acquise.

— Horreur ! nous disent les schulthessiens : c'est de l'assistance !

— Et la loi Schulthess qu'est-ce, sinon de l'assistance ? Auriez-vous la prétention d'assurer les vieillards actuels ? Croyez-vous le peuple incapable de comprendre que même un magistrat infaillible ne peut pas assurer les vieillards actuels ? Il serait ridicule de songer à leur faire payer, sur leurs vieux jours, avec intérêts composés, les cotisations qu'ils auraient dû, pour être assurés, verser pendant toute leur vie !

Assistance pour assistance, mieux vaut celle qui ne se fardera pas pour prendre une fausse apparence d'assurance : le peuple a droit à la vérité !

L'initiative a un caractère provisoire : il résulte de son texte même qu'elle cessera de produire ses effets le jour où une loi d'assurance aura été adoptée. Car nous demeurons partisans d'une loi de véritable assurance pour ceux qui peuvent être assurés, en évitant les injustices de la double assurance prévue par la loi Schulthess. En attendant, l'initiative produira ses heureux effets.

Que voulons-nous ? — Agir immédiatement !

Au profit de qui ? — De ceux qui en ont besoin.

Au moyen de quoi ? — Du produit actuel de l'alcool et du tabac.

Quelle est la somme disponible par an ? — 25 millions.

Qui en disposera ? — Les cantons.

Comment ? — Par une aide immédiate aux vieillards et aux orphelins.

Quand ? — Dès 1932.

Ayant ainsi paré au plus pressé, on pourra

élaborer un nouveau projet d'assurances plus judicieux que celui de M. Schulthess.  
Electeurs, votez NON pour avoir mieux !

J. M.

Rappelons le texte de cette initiative : Article 34 quater C. F., disposition transitoire. Dès le 1er janvier 1932 et jusqu'à la mise en œuvre de l'assurance vieillesse et survivants, la Confédération prélevera chaque année, sur les recettes et les intérêts du fonds d'assurance vieillesse, une somme de 25 millions de francs destinée à une action de secours en faveur des vieillards et des survivants.

Cette somme sera répartie entre tous les cantons proportionnellement au nombre des personnes de nationalité suisse et âgées de plus de 65 ans, tel qu'il résulte du recensement fédéral.

Les cantons emploieront la part qui leur reviendra à l'allocation de rentes de vieillesse aux vieillards de plus de 65 ans et de secours aux veuves et orphelins. Ces prestations seront faites à des personnes de nationalité suisse qui ne peuvent, par leurs propres moyens et pensions, subvenir d'une manière suffisante à leur entretien.

Les cantons assureront gratuitement l'exécution de cette action de secours. Ils pourront recourir à la collaboration d'institutions d'utilité publique.

Le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux édicteront par voie d'ordonnance les dispositions d'exécution nécessaires.

## Proclamation du Comité national d'action

AUX ELECTEURS !

La génération actuelle s'est imposé de lourds sacrifices en raison de la guerre et de ses suites. Elle souffre cruellement aujourd'hui de la crise économique qui sévit dans le monde entier. Estimez-vous juste qu'on préleve sur elle, au cours des quinze prochaines années, près d'un milliard 600 millions de francs qui s'accumuleront au profit de la génération suivante ?

NON ! Vous voterez contre la loi d'assurances sociales, qui exige de notre population ce sacrifice trop lourd pour elle.

Vous voterez NON parce que cette loi connaît le rôle des organisations professionnelles, développe la bureaucratie, instaure le socialisme d'Etat.

Vous voterez NON parce qu'elle prévoit la distribution inutile de 200 francs par an aux riches et à tous ceux qui jouissent déjà d'une pension de l'Etat.

Vous voterez NON parce que le résultat social de cette entreprise serait insignifiant en regard des charges nouvelles qui pèseraient sur la nation.

Vous voterez NON parce que vous voulez que les Chambres préparent une loi nouvelle plus équitable, qui évite l'injustice de la double assurance.

Les vieillards de la génération actuelle n'en souffriront pas : grâce à l'initiative que nous avons déposée, ils recevront dès l'année prochaine un appui efficace sans création d'un nouvel impôt : le produit actuel du tabac et de l'alcool suffit pour assurer l'aide nécessaire à ceux qui en ont besoin.

Assez de fonctionnarisme ! Assez de socialisme d'Etat !

Le 6 décembre, votez tous

## NON

Au nom du Comité national d'action pour le référendum et l'initiative sur les assurances sociales :

## LE BUREAU :

Dr J. Beck, professeur, Fribourg;  
Dr H. Durrenmatt, conseiller d'Etat, Berne ; Raymond Evéquoz, conseiller aux Etats Sion ; P. Favarger, ancien conseiller national, Neuchâtel ; Dr Max Flury, député, Bâle ; Rudolf Gelpke, conseiller national, Bâle ; Dr Hoppeier, conseiller national, Zurich ; Jean Martin, rédacteur au *Journal de Genève* ; Jean de Muralt, conseiller national, Montreux. Max Reutter, directeur des finances, Neuchâtel ; Georges Rigassi, rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne* ; Antonio Riva, conseiller aux Etats, Lugano ; Dr Emile Savoy, conseiller aux Etats Fribourg ; Charles Schule, Dr jur., Zurich ; Edmond Turrettini, conseiller d'Etat, Genève ; Dr F. Waeger, rédacteur, Berne ; Dr Wechlin, rédacteur en chef du *Berner Tagblatt*.

## La Croix-Rouge internationale et la guerre aérienne

Mardi s'est ouverte à l'Athénée de Genève une conférence convoquée par le Comité international de la Croix-Rouge pour étudier les moyens juridiques de protéger les populations civiles contre les effets de la guerre aérienne. A la veille de la conférence générale du désarmement, la Croix-Rouge internationale désire voir se multiplier ou se renforcer les conventions tendant à la limitation et à l'abolition de la guerre.

Les commissions d'experts réunies par le C. I. C. R. à Bruxelles (1928) et à Rome (1929), les consultations demandées par lui à d'éminents juristes, ainsi que les résultats du concours sur les moyens propres à révéler la présence des gaz de l'ypérite jugé à Paris en avril dernier par les plus grands savants de l'Europe, ont démontré que la protection matérielle des populations civiles en cas de guerre est presque impossible à réaliser et que leur protection juridique n'est pas garantie jusqu'à présent d'une façon efficace par des instruments diplomatiques.

Le C. I. C. R. a prié les sociétés nationales de la Croix-Rouge de déléguer à Genève les spécialistes les plus éminents de leurs pays respectifs en matière de droit international et de guerre aérienne.

Ont annoncé leur participation aux travaux les personnalités suivantes : professeur Walter Simons et lieutenant général Streckius (Allemagne) ; professeur Maurice Bourquin (Belgique) ; le ministre Restrepo (Colombie) ; M. Gordon L. Berry (Etats-Unis) et Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ; professeur Marcel Sibert et professeur André Mayer (France) ; lieutenant général sir George Macdonogh (Grande-Bretagne et Inde) ; M. Raphaël et M. Alexandre Coutoumas (Grèce) ; sénéchal Vittorio Scialoja (Italie) ; M. Yamano Uchi (Japon) ; M. Martínez de Alba (Mexique) ; le ministre Doude van Toostwijk (Pays-Bas) ; M. le ministre Sokal et M. Simon Rundstein (Pologne) ; Dr A. M. Ferraz de Andrade (Portugal) ; M. A. Hammarskjöld (Suède, Danemark, Finlande, Norvège) ; colonel Dr A. Zublin et M. le ministre Paul Dinichert (Suisse).

Le C. I. C. R. est représenté par son président M. Max Huber et l'un de ses vice-présidents, M. Georges Werner.

Les séances ne sont pas publiques.

## Images d'antan

*L'art typographique a connu de beaux jours à Genève, au XVIII<sup>e</sup> siècle, et nos bibliothèques de campagne récèlent de longues rangées de livres publiés par les Cramer, les Grasset, les Barde et Manget. L'or fauve de leur reliure chante quand un rayon de soleil les vient caresser. On ne les feuille pas souvent, aussi enferment-ils en leurs pages une pénétrante odeur de pomme séchée et de bois humide. Ouvrez-les : ils sont vigoureusement imprimés, encadrés de belles marges bien solides ; leurs bandeaux et en-tête abondent en fleurs, arabesques, vases et flèches harmonieusement enchevêtrés ; de charmants culs-de-lampe cueillent votre regard à la fin des chapitres : une petite maison dans les champs ou un petit amour dans les nuages.*

*Une des raisons principales qui poussa Voltaire à venir habiter sur les bords du Rhône fut précisément la présence à Genève d'excellents imprimeurs et surtout des frères Cramer, Gabriel et Philibert. Propriétaires, par leur mère née de Tournes, d'une imprimerie célèbre, les Cramer jouaient à râvir la comédie, faisaient grande chère et beau feu ; surtout « ils pensent comme on doit penser : nul intérêt, tout pour l'honneur ». Voltaire trouva en eux des imprimeurs tels qu'il n'en avait jamais vus et cent fois vanta leur savoir, leur dévouement à la cause des belles-lettres. C'est chez Mme Gabrielle Cramer qu'il allait, le onze décembre au soir, fêter l'Escalade.*

*En publiant notre prime de fin d'année, Voltaire chez les Calvinistes, nous nous sommes inspirés, dans la présentation de cet ouvrage, de l'art typographique genevois du XVIII<sup>e</sup> siècle. Vous y retrouverez les belles marges solides qui encadrent le texte, les bandeaux fleuris qui surplombent les pages, la petite maison perdue dans la campagne et même le petit amour cramponné à sa lyre...*

**On peut dès maintenant consulter aux bureaux de notre administration le premier exemplaire sorti de presse.**

Rédaction, Administration, Imprimerie  
6-7, rue Général-Dufour (Tél. Rédaction 50.350)

## ABONNEMENTS (Tél. 51.950)

1 mois	3 mois	6 mois	Un an
3.50	8.50	16.-	28.-

Chèque postal I. 682

ou dans tous les bureaux de poste (taxe 30 cts)  
étranger : S'adresser à notre Administration, les prix variant selon que les pays ont adhéré ou non à la Convention internationale pour l'abonnement postal.

## ,,PASQUINO“

Rome, novembre.

(De notre correspondant)

Le passant qui, après avoir côtoyé le palais Braschi, à Rome, édifié sur l'emplacement de l'ancien palais Orsini et dont une façade donne sur la vaste place Navone — l'ancien stade de Domitien — s'engage dans l'étroite *Via del Parione*, ne peut manquer d'apercevoir, sur sa gauche, une antique statue, mutilée et rongée par les intempéries : une statue romaine assurément, mais sur l'identité de laquelle les archéologues n'ont pas réussi à se mettre d'accord. Cependant, l'*homme de la rue* vous dira sans hésitation qu'il s'agit de *Pasquino*, auquel se rattache une tradition de satires vieille de plusieurs siècles.

Sur le nom même de la statue, les opinions divergent. A en croire Antonio Tebaldeo de Ferrara, ce nom lui viendrait d'un tailleur, *Pasquillus*, qui avait son atelier dans la rue du Parione et qui se permettait la plus grande liberté de langage parce qu'il habillait les plus hauts personnages de la cour pontificale. D'autres érudits croient que *Pasquino* ne fut point un tailleur, mais un homme de lettres... ou même un coiffeur.

A la mort de ce personnage, la statue, ensevelie et découverte dans la *Via del Parione*, tout à côté de la demeure de *Pasquillus*, fut juchée sur un piédestal et placée à un angle du palais Orsini sur l'ordre du cardinal Oliviero Carafa, dont c'était la résidence ; elle prit le nom de *Pasquillus* d'abord, de *Pasquino* — ou Pasquin — ensuite. Et les courtisans comme les poètes romains, qui n'auraient pu s'exprimer librement sans courir un gros danger, se mirent à la placer de manuscrits anonymes, comme si l'âme du mort s'était emparée du marbre innocent et le faisait parler par épigrammes.

Le premier à faire parler *Pasquino* fut précisément, assure-t-on, le cardinal Carafa, qui s'en servit comme d'une sorte de journal officieux de son parti. Il l'habillait, en outre, à ses frais et, pendant le carnaval, le déguisait à son gré en personnage mythologique. Mais, peu à peu, la statue prit une physionomie toute particulière et devint l'organe de « l'opposition ». Celle-ci, cachottière par nécessité, dissimulait dans son ombre complaisante les innombrables mécontents anonymes, tout en fastigeant les injustices, les oppressions et les lâchetés dont se rendaient coupables les personnages les plus puissants et le pape lui-même.

Tous les pontifes ne semblent pas avoir fait aux pasquinades aussi bonne mine qu'Alexandre VI Borgia, qui dédisait catégoriquement l'intolérance de son fils à cet égard et soutenait que « Rome était terre libre où l'on avait coutume de dire ce que l'on voulait ». En 1523, en effet, raconte Gerolamo Negro, sous le pontificat d'Adrien IV, il fallut l'intervention du duc Ludovic de Sessa pour empêcher que *Pasquin* ne fut détruit et jeté dans le Tibre. D'autuns attribuent à Sixte-Quint, d'autres à Clément VIII l'intention d'avoir voulu la destruction de la statue, il en est qui assurent que ce fut le grand poète Torquato Tasso qui dissuada le souverain-pontife d'un geste semblable.

Quoi qu'il en soit, force fut aux uns et aux autres de renoncer à leurs projets « homicides », car ce n'était pas de ce *Pasquin* de marbre que naissaient les épigrammes, mais bien des erreurs, des actes d'oppression, de corruption et des mauvaises méthodes de gouvernement dont ils étaient responsables.

Un ou deux exemples suffiront à souligner l'importance qu'avait pour le peuple romain ce personnage muet, mais éloquent.

cerunt Barberini (Ce que ne firent pas les barbares le firent les Barberini).

Ce pontife d'ailleurs était hâti à cause des charges fiscales dont il accablait le peuple. Au moment où il acheva la construction de la fameuse Fontaine de Trevi pour laquelle il avait augmenté l'impôt sur le vin, la statue réplique avec amertume à cette nouvelle mesure :

*Urbanus Pastor, post mille gravamina vini, Romulides pura nunc recreavit aqua* (Urbain Pasteur, après avoir été chargés de mille impôts sur le vin, maintenant les Romains se consolent avec de l'eau pure).

Elle se fit plus cruelle, plus mordante encore contre Innocent X, qui passait pour être dominé par sa belle-sœur Olympie, surnommée *Pimpaccia* par les Romains, qui ne pouvaient la supporter. Et *Pasquino* se fait de plus en plus bavard. Ses saillies sont recueillies, classées et commentées. En vain les polices pontificales essaient de le faire taire. C'est le 20 septembre 1870 seulement, lorsque Rome fut proclamée capitale du royaume d'Italie, que la statue devint muette. Elle l'est restée depuis lors. Mais l'esprit de Pasquin n'était pas mort. Il est plus vivant que jamais : la poésie dialectale romaine en fournit une preuve abondante. Naguère, à l'occasion de la publication d'un recueil de poésies du célèbre Trilussa, dont quelques-unes n'étaient certainement pas très orthodoxes à l'égard du fascisme, le livre fut vivement attaqué par un journal du matin. Aussitôt, il trouva un ardent défenseur en *Roma Fas-cista*, l'organe de la Fédération fasciste de Rome. Rien d'étonnant d'ailleurs puisque la Fédération fasciste de Rome a son siège au palais Braschi, au lieu même où résida le cardinal Caraffa, et au coin duquel se tient toujours le vieux *Pasquino*, qui pour rien au monde ne voudrait renier ses folies de jeunesse.

Th. V.

## V aura-t-il des élections brusquées en France ?

Paris, 30 novembre.

(De notre correspondant)

M. Laval s'est bien tiré d'affaire, alors que de nombreux prophètes, d'ailleurs peut-être intéressés à sa chute, prévoient quelque accident ministériel. Le grand débat de politique étrangère ne présentait guère de risque pour lui, mais il s'y est taillé un succès plus considérable qu'on ne le pensait. Par contre, ses partisans n'étaient pas sans inquiétude soit au sujet des crédits accordés à divers gouvernements étrangers et à des établissements français menacés par la crise soit au sujet des chemins de fer.

En ce qui concerne les crédits, bien que des réserves puissent être faites sur leur régularité légale M. Flandin, le ministre des finances, semble bien avoir définitivement repoussé les assaillants. Pour les chemins de fer, c'est le président du conseil qui a manœuvré, et fort habilement. M. Daladier s'indignait à l'idée que le gouvernement pût prendre l'initiative d'augmenter les tarifs et les socialistes parlaient d'une mesure de nationalisation. M. Laval, s'expliquant devant les commissions compétentes, s'est contenté de faire un exposé de la situation : « Les réseaux, a-t-il dit en substance, ont un déficit de plusieurs milliards. Il faut évidemment y parer. Je ne vois que trois systèmes : 1. Nationaliser les chemins de fer à la manière socialiste, ce qui ne fera qu'accroître les difficultés. 2. Faire payer aux contribuables, par de nouveaux impôts, la note des réseaux. 3. Elever les tarifs, ce qui ne sera peut-être pas suffisant, mais ce qui aura cependant un effet sérieux ; cela aura l'avantage de ne toucher que les usagers (il ne s'agit que des voyageurs et, en outre, le prix des abonnements ouvriers ne sera pas relevé). »

Le chef du gouvernement a conclu qu'il préférera le troisième moyen. Toutefois il se déclarait prêt à écouter les suggestions qu'on pourrait lui faire et à les adopter si elles étaient bonnes. Mis ainsi au pied du mur, ses adversaires n'ouvrirent pas la bouche. L'offensive au sujet des chemins de fer n'était dangereuse que si elle pouvait se produire sous la forme d'une embuscade dans la nuit. En prenant les devants et en s'installant en terrain découvert, M. Laval l'a rendue très difficile. On doute que désormais elle puisse présenter quel que danger pour lui.

C'est pourquoi l'opinion des faiseurs de prévisions a changé du tout au tout. Maintenant ils disent que le cabinet est consolidé et qu'il a les plus grandes chances de durer jusqu'aux élections. Pas plus que quand il y a quelques jours ils affirmaient le contraire, il ne faut prendre leurs déclarations au pied de la lettre, car on ne sait jamais si elles sont tout à fait sincères. Ces pronostiqueurs zélés, qui en général se recrutent surtout parmi les antimini-stériels (quel que soit le cabinet au pouvoir), s'expriment souvent plus par tactique que par conviction : il s'agit, suivant les cas, de démolir les troupes du gouvernement ou de les endormir en vue de quelque coup de surprise. Même consolidé, le ministère n'est pas à l'abri des accidents dans cette période préélectorale au cours de laquelle rien ne peut être jamais absolument sûr.

Cependant il est possible que, cette fois-ci, la plupart des députés soient réellement convaincus que le gouvernement a une situation solide ; c'est même assez probable. Cela expliquerait que tout à coup une campagne se soit ouverte en faveur d'élections brusquées et qu'elle soit appuyée par presque toute la presse antimini-stérielle. A vrai dire, elle a commencé dans un organe qui n'est pas précisément antimini-stériel, le *Journal* ; elle a peut-être été inspirée par des gens, qui, subissant l'influence de l'Elysée ou de certains

ministres, voudraient faire triompher le plus tôt possible la politique dite de concentration, c'est-à-dire substituer à la combinaison ministérielle et parlementaire actuelle une équipe gouvernementale et une majorité qui, englobant les radicaux, rejettentraient dans l'opposition l'aile droite de la majorité.

Le raisonnement est le suivant. La Chambre actuelle est à bout de souffle. Obsédée par son prochain renouvellement, elle ne fera que des bêtises et aura toutes les peines du monde à voter un budget convenable. D'autre part, le premier semestre de l'année prochaine sera marqué par d'importants événements internationaux : négociations financières conférence du désarmement, etc. Mieux vaudrait donc procéder immédiatement aux élections, soit par la dissolution de la Chambre, soit par le vote d'une loi spéciale abrégant la durée de son mandat.

On peut évidemment alléguer de bons arguments en faveur de cette thèse. Pourtant les arguments contraires ne sont pas moins forts. Une assemblée expirante est certainement capable de faire de grosses softissies ; mais une Chambre toute neuve est aussi, en général, dans un état d'esprit assez mauvais. C'est au cours de sa troisième année qu'une Chambre manifeste le plus de bon sens et de pondération. En outre, il semble bien que les partisans de la dissolution obéissent surtout à des préoccupations de parti : peut-être voudraient-ils faire proclamer par la présente majorité, qui s'est toujours opposée à toute combinaison de tendance cartelliste, une sorte de faille ; on dirait aux électeurs qu'elle a avoué elle-même son impuissance.

C'est ainsi, dans tous les cas, que les adversaires de la dissolution interprètent la manœuvre. Je ne sais si cette explication est la bonne, mais certains faits pourraient être allégués dans ce sens. Il y a notamment la curieuse attitude de M. Léon Blum. Hier, au premier moment, n'étant probablement pas dans le secret, le leader socialiste se montra hostile à la proposition. Aujourd'hui, après vingt-quatre heures de réflexion ou de conversation, il a changé brusquement son fusil d'épaule. Dans le *Populaire*, il marche à fond pour la dissolution, qui ne lui disait rien de bon la veille. Il déclare qu'il faut abattre le présent gouvernement avant l'ouverture de la conférence du désarmement, pour obtenir le retrait du mémorandum de juillet dans lequel la France a défini ses principes et ses méthodes.

Cette volte-face de M. Blum a naturellement été très remarquée. Elle prouve qu'à son avis la dissolution servirait les desseins de l'opposition. Ses prévisions sont-elles fondées ou non ? Personne n'en sait rien. Mais le fait que la campagne pour des élections brusquées a manifestement pour but la destruction de la majorité actuelle rend celle-ci méfiaante, ce qui est bien compréhensible. Quant à M. Laval, il n'a pas eu l'occasion d'exprimer son avis, mais il sera peut-être amené bientôt à le faire connaître. Plutôt que de faire à son propos de pures hypothèses, attendons qu'il ait révélé sa pensée.

P. B.

## ÉCHOS

### Le romanche ne veut pas périr

On sait que la *Lia Rumantscha*, qui groupe toutes les associations romanches de la Suisse, a adressé une demande de subvention au Conseil fédéral. Il lui faut du soutien pour conserver la langue romanche, dont l'existence est menacée. Dans une assemblée de délégués tenue à Coire, le regret a été exprimé que, dans les journaux, dans les réunions, au parlement, il ne soit question que de trois langues nationales, comme s'il n'y avait pas une quatrième langue, le romanche, qui, autrefois, était parlée dans toute la Suisse orientale et qui maintenant encore est la langue maternelle de 40.000 citoyens suisses.

—

### Nouvelles découvertes à Louqsor

Au cours de travaux de démolition d'une maison près de l'emplacement présumé du fameux temple de Louqsor, on a découvert de nombreux vestiges de maçonnerie recouverts d'inscriptions, qui, croit-on, marquaient l'ancien emplacement du sanctuaire. Le service des antiquités en a pris possession de suite et en a fait garder les abords, car il considère la découverte comme importante.

—

### Un exposition de la guerre de Trente ans

A l'occasion du jubilé de Gustave-Adolphe, qui sera célébré l'an prochain, la ville de Nuremberg organisera au Musée national germanique une exposition de la guerre de Trente Ans, qui durera jusqu'à la mi-septembre. Le 25 août aura lieu une cérémonie, au cours de laquelle un représentant du gouvernement suédois prendra la parole. On représentera le *Camp de Wallenstein* de Schiller, le *Gustave-Adolphe* de Derrient, et un oratorio de Max Bruch, qui porte le même titre.

—

\*\*\* Avec l'aide du musée Goethe à Francfort une exposition « Francfort à l'époque de la jeunesse de Goethe » sera organisée l'an prochain à Bad Homburg. Elle s'efforcera de représenter l'aspect extérieur de la vieille cité impériale à cette date et de donner une idée de sa vie intellectuelle, artistique, commerciale, mondaine, etc. au moyen de documents historiques, de portraits et d'œuvres d'art.

L'ILLUSTRE des 26 novembre et 3 décembre publie de saisissants clichés relatifs à l'incendie d'un paquebot en Irlande, à la vie musicale et théâtrale en Rومانie (Orchestre romand, *Allior, Gloire qui chante*), à la radiodiffusion par téléphone ; à la poursuite d'une lettre expédiée par avion de Genève à Paris ; à la Finlande, à la Provence pittoresque vues par deux Lausannois, etc., etc.

JOURNAL DE GENEVE DU MERCREDI 2 DECEMBRE 1931

## Nouvelles de l'étranger

### GRANDE-BRETAGNE

#### La Table ronde

##### Les Hindous veulent le plein statut de dominion

Londres, 30 novembre.

(De notre correspondant)

La session plénière de la conférence de la Table Ronde, qui s'était ouverte samedi, s'est poursuivie sous la présidence de M. MacDonald. On avait entendu 23 discours samedi. Les délégués en ont entendu une vingtaine lundi, dont ceux de la poëtesse hindoue Mrs Neidu, de sir Bahadur Sapru, de M. Jayakar, des modérés, de M. Gandhi et du pandit Malavaya, des congressistes. Ils ont pu se confirmer dans leur impression que, du côté des représentants de l'Inde, on ne veut pas de l'autonomie provinciale sans l'autonomie centrale et que le rêve de tous est la fédération de l'Inde avec la pleine responsabilité, c'est-à-dire le plein statut de dominion. Lord Reading a exprimé son ardent désir de voir ce rêve réalisé. Quant à M. Wedgwood Benn, prédecesseur de sir Samuel Hoare au secrétariat d'Etat pour l'Inde, il a adjuré le gouvernement britannique de ne pas céder aux conseils des réactionnaires anglais qui ne veulent absolument rien céder à l'Inde. Il a demandé un traité de bonne volonté entre l'Inde et la Grande-Bretagne comme couronnement de la conférence.

#### Les nouveaux droits

\* Le ministère du commerce publie le deuxième décret qui, aux termes de la loi sur les importations anormales, frappe d'un droit de 50% *ad valorem* les produits suivants notamment : les bouteilles et pots autres que les articles de laboratoire, les fils de laine et fils dans la composition desquels entre la laine qui comprendrait le « mohair », l'alpaga, le cachemire, les paillassons et nattes de cuir, les toiles en jute, ou partiellement en jute, tapis entièrement ou partiellement en jute, les cuillers et fourchettes en métal autre que l'or et l'argent, etc. Ce décret modifie également le premier décret en ce qui concerne les articles de mobilier en métal.

Les nouveaux droits concernant les produits du fer et de l'acier suscitent déjà des divergences de vues chez les industriels anglais.

C'est ainsi que le ministre du commerce a reçu lundi une délégation des représentants des intérêts du fer et de l'acier qui lui a déclaré que ces droits donnent à cette industrie la sécurité et, par suite, de nouveaux capitaux indispensables à son développement.

Le ministre a reçu, d'autre part, une délégation de fabricants de fer blanc qui a fait valoir que frapper ces produits d'un droit porterait un sérieux préjudice à ce commerce.

Il ne serait pas étonnant, en conséquence, que le gouvernement remît à plus tard sa décision à ce sujet.

La résolution présentée par sir John Gilmoor et votée à une majorité de 317 voix par la Chambre des communes, lundi soir, autorise l'imposition d'une taxe douanière n'excédant pas 100% sur certains fruits, légumes et fleurs, considérés comme non essentiels.

En réponse à une question, sir John Gilmoor, ministre de l'agriculture, a déclaré que le décret prévoyant l'indication d'origine pour le beurre étranger ne pourrait vraisemblablement entrer en vigueur avant la fin de mars.

#### FRANCE

##### Ce que M. Flandin a dit aux financiers anglais

Londres, 1<sup>er</sup> décembre.

\* Le *Daily Mail* croit savoir que M. Flandin, ministre français des finances, a exposé sans aucune réserve l'opinion de la France sur toutes les questions d'actualité.

En tenant compte de la tranche inconditionnelle des paiements dus à la France, lesquels s'élèvent, d'après le plan Young, à 25 millions de livres, M. Flandin a fait ressortir que présentement, en raison du moratoire Hoover, le budget français est équilibré au plus juste, le montant de cette somme étant déduit. Dans tout arrangement pouvant intervenir, le droit de la France à recevoir ce minimum devra être respecté.

Le ministre a aussi expliqué que la thèse française suivant laquelle les réparations ont un droit de priorité sur les dettes commerciales, ne signifie pas que la France nie la parité de ces sortes de dettes. Sa thèse est que ces sommes ont été prêtées par des financiers parfaitement au courant des dispositions du plan Young et qu'il ne peut être permis de faire un arrangement qui aurait pour effet de permettre le paiement de ces dettes au détriment du droit français aux réparations.

#### ESPAGNE

##### Un attentat antifasciste ?

Madrid, 30 novembre.

\* Un individu a lancé une pierre contre M. Pepo, conseiller de l'ambassade d'Italie en Espagne, qui passait en automobile. M. Pepo a été atteint, mais n'a pas été blessé sérieusement.

L'individu, un sujet italien d'opinion antifasciste, a été arrêté.

### POLOGNE

#### Les négociations avec Berlin

Varsovie, le 30 novembre.

\* En octobre et en novembre ont eu lieu à Berlin, puis à Varsovie, des négociations germano-polonaises concernant la mise en vigueur de l'accord de valorisation ainsi que de nombreuses questions de nature financière. Plusieurs questions importantes étaient l'objet des pourparlers ont été définitivement réglées par le protocole signé le 28 novembre par les représentants des deux Etats. Quelques autres questions réservées pour un règlement ultérieur, de par l'accord de valorisation formeront l'objet de nouveaux pourparlers qui seront entamés avant la fin de l'année.

### BULGARIE

#### A propos du voyage à Ankara

Sofia, 1<sup>er</sup> décembre.

\* L'organe officiel *Zname* écrit notamment au sujet du voyage à Ankara de M. Mouchanoff, président du conseil bulgare :

Tous les soupçons provenant de la Yougoslavie et de l'étranger tombent si l'on se rappelle qu'il y a une année le ministre des affaires étrangères de Turquie, Rouchdy bey, fut l'hôte de la capitale bulgare. La politesse la plus élémentaire imposait à M. Mouchanoff, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, le devoir de rendre cette visite, puisqu'il avait reçu une invitation formelle à ce sujet.

Il ne saurait nullement être question à Ankara d'une conspiration dirigée contre la paix de l'Europe ou des Balkans. On ne se livrera même dans la capitale turque à aucune spéculation politique. La Bulgarie doit liquider avec la Turquie, comme avec d'autres pays, les questions économiques en suspens afin de raffermir les relations de bon voisinage entre les deux pays qui sont déjà liés par un traité d'amitié et d'arbitrage, tel que la S. D. N. le recommande à tous.

On doit encore se souvenir que dans le passé Stamboul fut un centre important des exportations bulgares et il le deviendra à nouveau.

### ETATS-UNIS

#### M. Curtis pose à nouveau sa candidature

New-York, 30 novembre.

\* Le vice-président des Etats-Unis, M. Curtis, déclare qu'il ne posera pas sa candidature au Sénat en 1932. Il acceptera toutefois, si la prochaine convention nationale républicaine le désire, de poser de nouveau sa candidature à la vice-présidence des Etats-Unis.

Des échanges d'informations concernant les armements ont eu lieu récemment entre le commissariat du peuple soviétique aux affaires étrangères et les représentants de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne.

— A Innsbruck, lundi soir, une assemblée politique a été troublée par des nationaux-socialistes qui lancèrent des cris injurieux à l'adresse de la dynastie des Habsbourg. Quelques personnes ont été légèrement blessées. Toutefois, on parvint à expulser les perturbateurs. Des discours purent être prononcés et une résolution demandant au gouvernement tyrolien d'interdire le salut à la « fasciste » dans les rues d'Innsbruck fut adoptée.

# CONFÉDÉRATION

**Les congrès internationaux.** — Au mois de mai 1932, doit avoir lieu à Paris un congrès international d'horticulture. Le Conseil fédéral a décidé de s'y faire représenter par M. H. Duperrex, directeur de l'Ecole cantonale d'horticulture à Châtelaine, Genève. M. Duperrex est déjà délégué officiel de la Suisse au comité international des congrès d'horticulture.

**La défense nationale.** — Une association militaire constituée cet été en Suisse ayant pour tâche de défendre l'idée de la défense nationale contre ses détracteurs et qui s'est déclarée prête à engager une large discussion sur le principe de la défense du sol national et sur celui de l'armée suisse, va se présenter pour la première fois devant l'opinion. Le président de l'Association est M. Heitz, de St-Gall. Un grand nombre de sociétés militaires, de groupements nationaux, de sociétés d'officiers font partie de cette nouvelle association.

**La collecte de la Fondation Zwingli,** dont le produit est destiné à financer les maisons de jeunesse de Gwatt et de Vaumarcus, a atteint la somme de 561.066 fr.

**Les facilités... pour les étrangers.** — Les chemins de fer rhétiques se sont déclarés disposés à accorder une réduction de 10% aux voyageurs venant de l'étranger. La question s'est posée de savoir s'il ne serait pas tout indiqué que les chemins de fer fédéraux procèdent de même afin que la mesure envisagée soit efficace. La question est à l'étude.

**Distinction.** — A l'occasion du centenaire de l'Institut d'économie forestière de Giessen, la Faculté philosophique de l'Université de Ludwig, qui fait partie dudit institut, a nommé docteur en philosophie M. Walter Schädelin, professeur à la division forestière de l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich.

## Une parole de bon sens

On écrit aux Basler Nachrichten:

« Nous avons entendu, au Conseil national, M. Schulthess répondre à une interpellation de M. Pfister, de St-Gall, que « la situation économique de la Suisse est extrêmement sérieuse, plus sérieuse encore que pendant la guerre mondiale ». Mais on n'en a pas tiré la seule conclusion logique, a savoir qu'il fallait retarder l'assurance-vieillesse... »

« L'Etat a un besoin, ces temps prochains, de toutes ses ressources pour l'aide aux chômeurs, et les travaux à donner aux chômeurs... »

« Plutôt que d'adopter la loi d'assurance-vieillesse, il est beaucoup plus logique d'aider immédiatement ceux de nos vieillards qui en ont besoin au moyen du produit actuel du tabac et de l'alcool ».

C'est justement le but de l'initiative.

## Pour tenir tête au socialisme

Electeurs ! Souvenez-vous de ce qu'écrivait la "Berner Tagwacht" au lendemain du vote des Chambres sur les assurances :

Sans doute la loi adoptée par les deux Chambres n'est que l'ombre des promesses qui avaient été faites il y a deux ans à la classe ouvrière; mais elle constitue un début grâce auquel on peut continuer à travailler méthodiquement à renforcer davantage l'influence du socialisme.

Electeurs ! Voulez-vous renforcer toujours davantage l'influence du socialisme ? NON ! Alors votez NON le 6 décembre !

## La réorganisation de l'état-major de l'armée

De Berne, le 1<sup>er</sup> décembre :

Mardi le Conseil fédéral a entendu un rapport fourni par M. Minger, chef du Département militaire fédéral, sur la question de l'organisation de l'état-major de l'armée. L'état-major de l'armée est un organisme qui n'entre en fonction qu'en cas de mobilisation sur le pied de guerre et qui est soumis alors au chef de l'état-major général. Les expériences faites pendant le dernier service actif ont établi la nécessité d'une réforme. La commission de défense nationale a examiné les ordonnances relatives à cette question et les soumet maintenant au Conseil fédéral pour que celui-ci les examine et les approuve s'il y a lieu.

Feuilleton du JOURNAL DE GENEVE\* 56

## LES COMPAGNONS DES GALÈRES

Grand roman d'aventures par René LA BRUYÈRE

— Je devine, insinua-t-il avec finesse, que tu n'as pas une affection exagérée pour le omnipotent gouverneur. Ce sentiment-là, nous sommes nombreux à la Rochelle qui le partageons. Viens chez moi. Tu y rencontreras beaucoup des anciens compagnons d'armes de ton père. Leur conversation t'intéressera.

III.

DU BAL QU'OUVRIT MONSEIGNEUR LE COMTE D'AUGNON

Jamais la Rochelle n'avait vu fête si splendide que celle donnée par le comte d'Augnon pour inaugurer son gouvernement. De tous les coins de la province, hobereaux, comtes, barons y accourent dans le plus bel équipage. Après avoir un instant boudé Louis de Foucauld, ils s'étaient ralliés à lui : les uns tout simplement parce qu'ils le considéraient comme le gouverneur nommé par le roi ; les autres par besoin, en ces temps troublés, de se grouper autour de quelqu'un qui les dirigeait. On sentait qu'une partie décisive pour la prépondérance des castes allait se livrer. Sitôt la cour partie de Libourne, un grand remue-ménage s'était produit dans toute la région. Le retour de Mazarin et du roi à Paris ressemblait bien plus à une fuite qu'à un voyage, et cela n'avait pas été pour calmer les appré-

## Les négociations commerciales avec l'Allemagne

On manque de Berne au *Journal de Genève*: M. Schulthess a fait rapport mardi au Conseil fédéral sur l'état des pourparlers économiques avec l'Allemagne. On sait qu'ils n'avaient qu'avec une grande lenteur et qu'ils ont été interrompus sans que des résultats notables aient été obtenus. On pense que M. Stucki retournera seul à Berlin au début de décembre, où il discutera encore avec un délégué allemand. Puis on verra s'il est utile de poursuivre les négociations.

En attendant, l'Allemagne consentirait à réduire encore de quinze jours le délai de dénonciation du traité commercial, de sorte qu'on aurait le temps jusqu'au 19 décembre pour le mettre éventuellement hors vigueur au 1<sup>er</sup> février prochain.

## Contre la guerre chimique

On manque de Berne au *Journal de Genève*: Au cours de la séance de mardi, M. Motta a soumis à ses collègues un message aux Chambres concluant à la ratification du protocole signé à Genève en 1925 concernant la prohibition de l'emploi des gaz asphyxiants. Si le gouvernement fédéral a tardé quelque peu à faire ce geste en faveur d'une convention qui ne constitue en somme que la confirmation d'un droit existant, c'est qu'il a voulu être fixé d'abord sur le sort que lui réservera le monde international. Au début, les gouvernements se montrèrent en effet hésitants. À la fin de 1927, soit plus de deux ans et demi après la signature du protocole, deux Etats, la France et le Libéria, avaient déposé leurs instruments de ratification ! Aujourd'hui, 33 pays ont souscrit définitivement au protocole, dont le but est de renforcer l'interdiction du recours à des armes particulièrement barbares et dont en somme la seule innovation consiste en ceci qu'elle étend la prohibition aux « moyens de guerre bactériologiques ». Parmi ces 33 pays, liés à ce jour par le protocole, 15 ne l'ont ratifié qu'avec des réserves. Une des restrictions formulées concerne la réciprocité : elle n'a qu'une portée théorique étant implicitement contenue dans le protocole. Il en est autrement de la réserve formulée en particulier par la Belgique, la France et l'Angleterre, qui délie les parties contractantes de leurs engagements vis-à-vis d'un Etat qui n'aurait pas adhéré au protocole. Il peut paraître regrettable qu'on en soit venu à admettre une telle restriction au sujet d'un accord qui ne fait que confirmer un droit généralement reconnu et inscrit dans des traités antérieurs.

Mais cela ne saurait être pour le Conseil fédéral une raison pour demeurer à l'écart du protocole. L'arrêté de ratification sera sans doute adopté par lui dans sa prochaine séance. L'approbation des Chambres obtenue, le protocole, qui ne contient aucune clause de dénonciation, sera soumis au référendum facultatif.

## La Suisse et la trêve des armements

Il y a quelque temps, la Suisse a fait savoir au secrétariat de la S. d. N. qu'elle approuvait la suspension des armements pendant une année à la condition que les Etats imitrophiens prennent une décision analogue.

Le secrétariat de la S. d. N. a reçu la réponse de 39 Etats dont quelques-uns comme la Suisse formulent des réserves.

Le président du Conseil de la S. d. N. croit pouvoir conclure des réponses obtenues qu'aucune nation n'est opposée à la suspension des armements et que tout au contraire toutes l'approuvent. Il croit aussi que les conditions posées par certains Etats sont remplies et que les interprétations et commentaires de la proposition donnée par les Etats dans leur réponse ne sont nullement en contradiction avec le texte de la résolution prise concernant la suspension des armements.

Il en résulte que les Etats n'ont plus qu'à prendre note que la suspension des armements doit être considérée comme entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1931.

Le Conseil fédéral suisse a pris connaissance de cette communication du secrétariat général et se considère comme lié.

tits qui s'éveillaient. Quelques jours avant le bal, deux cents gentilshommes de Saintonge, réunis pour les funérailles du vieux duc de La Rochefoucauld, avaient, en prévision de tout événement, reconnu pour chef François II de La Rochefoucauld (l'auteur des *Maximes*). C'était même ce qui avait décidé d'Augnon à s'affirmer, à son tour, comme le chef tout naturellement désigné de la noblesse d'Amnis et de Basse-Saintonge, par cette fête dont Aliénor se vantait de lui avoir donné l'idée.

Pour se rendre, supposait-elle, indispensable au comte, elle s'était multipliée, commandant les rafraîchissements et les friandises, faisant répéter les violons, présidant aux tavaux des tapissiers, en un mot, agissant tout à fait en future « gouvernante ». D'Augnon la laissa faire, ne remarquant même pas ses façons, tant elles lui étaient indifférentes.

Si haut, d'ailleurs, l'élevaient ses rêves ambitieux, que Louis de Foucauld ne songeait pas alors à y associer aucune femme. Certes, lorsqu'il avait vu, sur les galères, Henriette de Besse pansant les plaies des forçats, il avait été séduit par sa grâce angélique ; certes, son cœur s'était senti touché d'une étrange émotion en voyant couler les larmes des beaux yeux de Mlle de Besse. Mais la pensée de se laisser entraîner par cette fillette blonde n'avait même pas effleuré son esprit. Cependant, il déplaisait à Louis de Foucauld qu'Henriette pût songer à choisir un époux.

De Besse, se figurant ainsi le contraire à déclarer ses sentiments, n'avait eu rien de plus pressé que de courir rapporter au gouverneur la démarche de Rudel. « Afin de savoir, arguait-il, si, le cas échéant, monseigneur verrait avec plaisir l'union de sa fille avec

## NOUVELLES DES CANTONS

### ZURICH

— Le Grand Conseil a discuté lundi l'ordonnance d'exécution de la loi sur l'impôt direct qui remplacera l'ordonnance de 1918 et qui contient sur certains points des améliorations dictées par l'expérience. La nouvelle ordonnance entrera en vigueur le 19 janvier 1932. Le Grand Conseil a décidé, contre l'opposition des communistes, de prendre le projet en considération.

### LUCERNE

— Le Grand Conseil, réuni en session d'hiver, a discuté en seconde lecture la loi sur la profession d'avocat.

### BALE-VILLE

— La manne de l'Etat. — Sous réserve d'approbation du budget par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat de Bâle-Ville a décidé de porter de 60.000 à 100.000 francs pour 1932 les crédits accordés à la place d'aviation de la Coopérative de l'Aviatik des Deux-Bâle et à son service de radio.

— L'assistance aux chômeurs. — Il y a quelques jours déjà, le Conseil d'Etat, considérant l'ampleur de la crise actuelle de chômage, a décidé de verser aux chômeurs un subside extraordinaire de Noël. Mardi, sur la proposition du Département de l'intérieur et sous réserve de l'approbation du Conseil fédéral, il a décidé de prolonger la durée de l'assistance-chômage des chômeurs dans les branches particulièrement frappées.

### ARGOVIE

— Le Grand Conseil a approuvé un rapport du gouvernement sur la réorganisation de l'office cantonal des canalisations. Il a discuté ensuite le rapport de gestion de 1930 et adopté un « postulat » de la commission en faveur de la conclusion d'un concordat intercantonal pour combattre la pluie des guérisseurs et des remèdes secrets. Il a approuvé une proposition de la commission favorable à la demande formulée par les socialistes qui veulent laisser aux infirmiers des hôpitaux la possibilité de se marier. Un représentant du Conseil d'Etat a relevé qu'on peut se procurer du sel ioduré dans tous les dépôts.

### THURGOVIE

— Le budget. — Le Grand Conseil a approuvé le budget de 1932, qui accuse un déficit de 561.334 francs sur un total de recettes de 17.007.486 fr.

Notre administration prie instamment les abonnés dont l'abonnement expire le

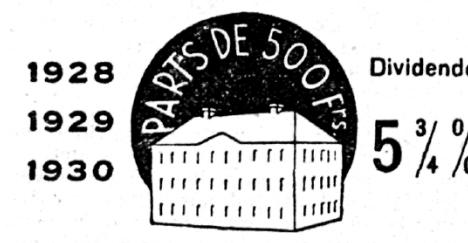
15 décembre

de le renouveler le plus tôt possible, afin d'éviter un retard dans la réception de leur journal. (Chèque postal 1682.)

## Un placement de tout repos

### Les Parts de l'Omnium Coopératif Immobilier

sont garanties par des immeubles de premier ordre.



Dividende

5 3/4 %

NOTICE GRATUITE et SOUSCRPTIONS : au Siège Social, 6, rue de la Rotonde

et auprès des banques et bureaux de régie, à Genève.

M. de Châtellaillon et signerait au contrat de mariage. »

Le comte, fronçant le sourcil, avait répondu :

— Je n'ai aucunement à intervenir dans vos affaires de famille ; mais, pour des raisons personnelles, je ne signerai pas au contrat de mariage de Châtellaillon.

Besse quitta le gouverneur avec la persuasion que si Henriette voulait en prendre la peine, elle serait l'épouse de ce puissant personnage. Aussi de peur que sa fille ne sût pas dissimuler son chagrin, s'il lui signifiait d'avoir à renoncer au jeune officier de marine, avant la démarche si flatteuse qui (le vieux soldat n'en doutait pas) lui ferait tout oublier.

— Ma fille, lui déclara-t-il, quant à ce qui concerne votre mariage, c'est à vous de gagner les bonnes grâces de monseigneur le comte d'Augnon.

De sorte qu'Henriette, dans sa candeur, croyait servir la cause de Rudel en se montrant aimable pour le comte.

Le matin du bal, Jehan vint lui remettre une superbe garniture de corsage en saphirs avec ce billet, signé : « Louis de Foucauld » : « Dame mademoiselle de Besse souffrir que l'amiral acquitte la dette de ses équipages envers la charitable infirmière qui soulagea leurs maux. »

— Quelle délicatesse ! Quelle générosité ! s'écriait Colombe, encore plus enivrée que son cousin par la perspective de l'honneur qui rejoindrait sur toute la famille si Henriette épousait le gouverneur.

Tout en attachant les bijoux sur le corsage de sa jeune parente, elle recommandait à celle-ci :

# GENÈVE

Scrutin des 5 et 6 décembre 1931

### Parti démocratique



## BULLETIN DE VOTE

Acceptez-vous la loi fédérale d'assurances sociales ? **NON**

Acceptez-vous la loi d'imposition du tabac ? **NON**

## Les assemblées populaires de mardi

A Vandœuvres, sous la présidence de M. Ch. Morin, adjoint, remplaçant M. de Westerweller, maire, absent, une nombreuse assistance applaudissait les orateurs, MM. P. Dupont-Patry et Chamay, député, qui ont clairement exposé les raisons qui motivent le refus de la loi assurance-vieillesse et survivants. Se conséquences économiques sont mauvaises tandis que l'initiative déposée permettant de venir en aide aux vieillards dès l'année prochaine doit être appuyée. L'incertitude dans laquelle le peuple se trouverait quant aux conséquences futures de l'application de la loi Schulthess fut également démontrée.

Le docteur Morin, de l'O. P. N., qui assistait à la séance, a dit pourquoi son groupe est aussi opposé à cette loi, qui est une véritable tromperie, car cette loi d'application n'est pas celle que faisait espérer la loi votée par le peuple en 1925.

De nombreux citoyens, réunis au Creux-de-Genthod, ont entendu un exposé nourri de M. Albert Lombard, député, qui a montré les désagréments financiers de la loi Schulthess, puis M. Max-Marc Thomas a stigmatisé la campagne étrange que mènent certains conseillers fédéraux, insistant sur les principes sentimentaux dont font état les défenseurs du projet d'assurance vieillesse et survivants. M. le maire Wenger présidait l'assemblée.

Ces arguments ont été développés à la même heure, à Ornex, var MM. Béguin et Wagnon, député, et à Cologny par MM. Gabriel Bonnet, député, ancien conseiller national, et Albert Pictet, dans une réunion très nombreuse que

rue Ancienne, à Carouge. Orateurs: MM. Béguin et Chamay, député.

20 heures et demie: au restaurant Beau-Site, au Petit-Lancy. Orateurs: MM. Turrettini, conseiller d'Etat, et Max d'Arcis, de la Jeunesse démocratique.

Jeudi soir, assemblée aux Asters (salle de gymnastique), aux Eaux-Vives, à Cartigny, à Avully et au Grand-Saconnex.

### Association démocratique de Plainpalais

L'Association démocratique de Plainpalais organise pour le jeudi 3 décembre, à 8 h. 30 (20 h. 30), à la Salle communale de Plainpalais, 1<sup>re</sup> étage, une assemblée générale et populaire.

Ordre du jour: L'assurance vieillesse et survivants, ses origines, son application, son avenir. — Pourquoi le peuple repoussera la loi Schulthess.

Orateurs: M. Alex. Martin-Achard, député; M. Pierre Béguin, Dr en droit; Max d'Arcis, président de la Jeunesse démocratique.

Invitation pressante et cordiale à tous les électeurs.

### Association démocratique des Petit et Grand-Saconnex

MM. les membres de l'Association sont priés d'assister nombreux à l'assemblée populaire, convoquée pour le

jeudi 3 décembre, à 20 h. 30

à la salle de gymnastique de l'école des As-ters.

Sujet: Loi étatiste sur l'assurance vieillesse.

Orateurs: MM. Chapuisat, 1<sup>er</sup> vice-président du Grand Conseil, et Tzaut, ancien député.

Cette assemblée tiendra lieu de réunion mensuelle du Groupe III.

### Conseil d'Etat

#### Séance du mardi 1<sup>er</sup> décembre

**Registre du commerce.** — Le Conseil d'Etat nomme, par promotion, M. Louis Jaquierod aux fonctions de secrétaire des Registres du commerce et des régimes matrimoniaux, et M. Henri de Bouillanne aux fonctions de secrétaire-adjoint.

### La loi et ses prophètes

La Société suisse d'utilité publique nous a, relativement à la question de l'assurance vieillesse, accusé des pires méfaits. Nous n'agirons point de semblable manière à son endroit, et désirons de lui donner la parole pour développer ses raisons, nous nous faisons un vrai plaisir de reproduire ci-dessous le communiqué qu'elle adresse aux journaux:

*La Société suisse d'utilité publique a, les années dernières, plusieurs fois dévoué leurs assemblées annuelles à la question d'une assurance suisse contre la vieillesse et pour les survivants. Elle avait créé une commission spéciale d'étude et s'était intéressée surtout au problème comment on pourrait substituer les vieux nécessiteux pendant le temps initial d'une assurance. La société constate que la loi votée le 6 décembre remplit toutes leurs propositions.*

Les vieux nécessiteux trouveront un peu saumâtre d'être ainsi substitués, comme on leur en donne l'assurance. Ils s'enforceront sans doute de faire de nécessité vertu.

La Société d'utilité publique développe ensuite en ces termes les incomparables avantages de la loi:

1. La loi constitue l'assurance obligatoire.  
2. Les vieux, veuves et orphelins nécessiteux sont dotés depuis l'an 1934.

3. La loi préserve une multitude de braves gens de l'assistance publique.

Pauvres braves gens, menacés par l'assistance publique!

4. La loi décharge les caisses de l'assurance publique, surtout dans les montagnes.

Tout le monde sait qu'il est beaucoup plus difficile de décharger des caisses dans les montagnes que dans la plaine.

5. La loi demande comme contribution plus que fr. 1.50 à l'homme et fr. 1 à la femme par mois.

6. La loi protège la famille nombreuse en délivrant la mère de plus de cinq enfants de toute contribution.

Délivrer une mère de plus de cinq enfants pour un franc par mois, ce n'est évidemment pas cher.

La Société suisse d'utilité publique déclare la loi contre la vieillesse et pour les survivants comme grande action d'utilité publique de contribuer à la victoire d'une loi si riche d'amour du prochain.

Pour la Société suisse d'utilité publique:  
La Commission centrale.

Voilà qui est parler! Le malheur est que cette loi si riche risque de nous rendre pauvres comme Job.

Ajoutons, pour être complets, que la section genevoise de la S. S. U. P. a fait toutes réserves sur l'attitude observée en cette affaire par la commission centrale. A l'assemblée générale, les délégués de Genève se sont exprimés en ces termes:

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs,  
Je suis chargé par le comité de la S. S. U. P. d'adresser à la Commission centrale de la S. S. une très courtoise mais très ferme protestation contre l'attitude qu'elle a prise lors de la discussion du projet de la loi Schulthess destiné à résoudre le problème de l'assurance-vieillesse et survivants.

Lorsque, il y a deux ans, le peuple suisse a été appelé à se prononcer sur la question de savoir si l'on convenait en principe d'assurer nos populations contre les risques d'indigence pendant la vieillesse, une forte majorité de citoyens a répondu par l'affirmative. Les cantons romands n'ont été ni moins résolus, ni moins enthousiastes que les cantons alémaniques pour décreté l'urgence nécessaire de mettre à l'abri du besoin, autrement que par le jeu de la bienfaisance, de la charité, de l'aumône, ceux qui, au soir de la vie, manquent

des ressources indispensables. Nous avons compris dans toutes les régions de notre pays que l'indigence est souvent le lot cruel et immérité de vieillards dont la carrière a été laborieuse et consacrée tout entière au bien-être de la famille et partant à la prospérité du pays. Nous avons proclamé par notre vote qu'il convenait de créer une institution sociale qui portât remède en quelque mesure à cette situation intolérable et qui fut une conquête de l'esprit de justice et de fraternité. Aujourd'hui plus que jamais nous appelons de nos voeux le jour où cette institution prendra naissance.

Nous savons que la S. S. U. P. s'est employée avec énergie à hâter l'avènement de ce jour en recommandant au peuple l'adoption du texte constitutionnel de 1929 et nous la félicitons d'avoir entrepris cette œuvre utile.

En ce moment, en revanche, les choses ne se présentent plus de la même façon. Il ne s'agit pas de régler une question de principe, mais de passer à l'application du principe. Il s'agit de fixer les modalités de la loi d'exécution.

Or, deux méthodes opposées s'affrontent, l'une que l'on est en droit de qualifier d'étatiste dans ses tendances, l'autre qui serait plus libérale. Les adeptes des deux systèmes se sont groupés et forment deux partis, non pas hostiles, certes, mais antagonistes. En prenant position pour l'une des deux méthodes, nous estimons que la Commission centrale a fait de la politique de parti et moralement parlant, elle n'en avait pas le droit.

Mais il convient encore de rechercher de quelle manière la C. C. a pris position.

Elle a voté, dans sa séance du 24 juin écoulé, un ordre du jour ainsi conçu: « Les électeurs sont instantanément mis en garde contre toutes les tentatives de tromperie telles qu'elles seront entreprises sous forme de contre-initiatives totalement insuffisantes et sans portée. »

Ainsi donc, ceux qui pensent qu'à côté du projet de M. le conseiller fédéral Schulthess, au talent et aux loyaux efforts duquel nous nous plaignons à rendre hommage, il y a place pour d'autres solutions plus ou moins semblables au modèle, ne sont que d'indignes trompeurs incapables d'apporter au débat autre chose que des propositions fallacieuses et vides!

Comme elle se montre généreuse, la C. C., envers ces hommes qui, animés d'un ardent patriottisme et redoutant pour notre pays les conséquences d'une orientation politique qu'ils estiment avoir été fatale à d'autres nations, ont l'audace de critiquer le projet officiel.

Car, Mesdames et Messieurs, ces hommes, dont il ne nous appartient pas d'approuver ou de condamner les idées, sont doués d'un esprit civique qui ne souffre aucune suspicion.

Ce n'est pas tout. Dans une lettre adressée par lui à un membre de la S. S., M. le président, Dr v. Schulthess, annonce qu'une circulaire doit être expédiée à toutes les sociétés cantonales pour leur demander de faire opposition à la signature du référendum. A Genève nous n'avons pas reçu cette lettre, que la Commission ait renoncé à l'envoyer ou que nous ayons été négligés. Quoi qu'il en soit, il est stupéfiant que la pensée ait germé de priver le peuple suisse de l'usage d'une prérogative politique qui fait partie intégrante de ses institutions démocratiques. Il est stupéfiant que l'on ne juge pas indispensable que l'ensemble des citoyens et non pas uniquement nos représentants aux Chambres fédérales, prenne la responsabilité d'accepter ou de refuser une loi si riche en conséquences heureuses ou néfastes.

Nous comprenons qu'il soit désirable de doter notre population d'une assurance-vieillesse et survivants avec le moins de retard possible, car voici longtemps que la promesse lui en a été faite. Mais l'adoption hâtive d'un texte qui serait imparfait aurait des répercussions si désastreuses pour notre pays qu'une lente maturation de l'idée nous paraît exigible.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, si la S. S. U. P. a accueilli avec faveur la nouvelle que M. le conseiller fédéral Schulthess viendrait nous exposer demain l'économie de son projet, elle n'en estime pas moins que l'intrusion de la Commission centrale dans le domaine de la politique de parti doit être condamnée.

Elle déplore la discourtoisie avec laquelle cette C. C. a stigmatisé les efforts de patriotes désireux d'améliorer le projet de loi soumis aux Chambres fédérales et sa prétention d'entraver le libre jeu de nos droits politiques. La S. S. U. P. recommande au conseil exécutif de la S. S. une plus grande réserve et une plus scrupuleuse impartialité.

Nous demandons que notre protestation soit insérée dans le bulletin mensuel de la S. S.

Dr H. Revilliod, président,  
Dr de Senarcens, vice-présid.

**La Constitution dit: « Il pourra être fait appel au concours de caisses d'assurance publiques ou privées. »**

**La loi d'application institue au contraire un monopole d'Etat.**

Votez NON dimanche prochain!



### La brochure commémorative

Pour la cinquième fois, la Compagnie de 1602 édite sa brochure annuelle. La collection formera un petit recueil intéressant de récits et d'études populaires sur l'événement du 12 décembre 1602.

La plaque de 1931, fort bien venue, est ornée de nombreuses illustrations. La couverture s'égaie d'une Genevoise de 1602 due au talent de M. Serge Pahnke. A l'intérieur, une illustration curieuse d'un cortège d'Escalade de 1867, d'autres des cortèges de 1903 et de 1930 complètent agréablement l'étude qu'a consacrée M. A.-E. Roussy aux cortèges historiques de l'Escalade depuis 1793. L'autre article principal est une monographie de Bezanson Hugues, écrite spécialement par M. le professeur Ch. Borgeaud; ces pages sont illustrées abondamment, notamment de la représentation du Château de Pérolles, des sceaux des combourgeois, de l'ancien Hôtel de Ville de Fribourg, et de fac-similés de lettres de celui dont on célébrera le 4<sup>e</sup> centenaire l'an prochain. La transcription de deux documents peu connus de janvier 1603, avec fac-similés, complètent les articles documentaires.

Il va s'en dire qu'on trouve dans cette publication le programme de la commémoration patriotique de l'Escalade. Cette brochure, vendue au bénéfice du cortège de la Proclamation, se trouve dans tous les kiosques et chez les libraires. Elle sera aussi offerte au public par les Jeunes Compagnons de 1602 dimanche matin, 6 décembre.

### La lutte contre le cancer

Les 28 et 29 novembre s'est réunie à Genève, sous la présidence du professeur Silberschmidt, de Zurich, la Société suisse pour la lutte contre le cancer. Samedi, le professeur de Quervain, de Berne, a fait une conférence à l'aula de l'Université sur l'état actuel de la lutte en Suisse. Dimanche matin, plusieurs cliniques furent visitées.

Dans l'assemblée générale qui suivit, on entendit notamment le professeur DuBois, de Genève, le professeur Rossetti, de Lausanne, sur les centres cancéreux de Genève et de Lausanne. Une longue discussion s'est engagée à l'issue de ces conférences suivies avec un vif intérêt; y ont pris part le professeur de Quervain, de Berne, le professeur Dr Askanazy, Genève, le professeur Dr Hanschin, de Bâle, le professeur Dr Nager, Zurich, le Dr Jung, de St-Gall, le professeur Dr Gilbert, Genève, le professeur König, de Genève, et le Dr Jentzer, de Genève. Il ressort des exposés faits par les diverses personnalités que le traitement du cancer a fait visiblement des progrès marqués, mais qu'il reste cependant encore bien des choses à étudier dans ce domaine.

Le professeur Rossetti, de Lausanne, a été nommé président de l'Association par acclamations. Le nouveau président a exprimé au président sortant les remerciements de ses collègues pour son activité si profitable à tous pendant les trois dernières années.

**Voulez-vous attirer du dehors des étrangers peu intéressants mais très intéressés, désireux de profiter des rentes de vieillesse? Non: alors votez contre la loi Schulthess!**

### Transferts en landwehr

Les sous-officiers et soldats de la classe 1899 sont informés qu'ils doivent adresser ou déposer leurs livrets de service et de tir au Département militaire avant le 10 décembre.

### L'Escalade

**Section automobile genevoise du T. C. S.** C'est le samedi 5 décembre, à l'hôtel des Bergues, que la Section genevoise donnera son dîner et son grand bal d'Escalade. Les cartes sont en vente dès maintenant au siège social du T. C. S., 9, rue Pierre-Fatio.

**Société fédérale de sous-officiers.** Soirée d'Escalade suivie d'un bal, à l'hôtel Beau-Séjour, samedi 5 décembre. La soirée débutera à 20 h. 30 par un repas choucroute. S'inscrire auprès du président R. Zimmermann, Case Stand 20.630, ou téléphone 41-344.

**Anciennes et anciens élèves de Carouge.** Banquet d'Escalade samedi 12 décembre, 19 h. 30, restaurant de l'ancien Stand. Prière de retirer les cartes aux adresses suivantes, d'ici au 8 décembre: Restaurant Schneider, ancien Stand de Carouge; Mme Bloeschling, rue Ancienne, 50; boulangerie Calandrier, rue du Pont-Neuf, 6; Mmes Neulat et Dusoir, magasin de tabacs, rue Céard, 10.

### Contre les excès antijuifs

Le 28 novembre a eu lieu à Genève, à la salle de l'Athénée, un meeting de protestation contre les excès universitaires antijuifs en Pologne et en Autriche. Cette manifestation était convoquée par la Ligue des femmes juives, organisation internationale ayant son siège à Genève. Après avoir entendu MM. Bovet, le pasteur Schorler, Zévi Aberson, représentant du conseil pour les droits des minorités juives auprès de la S. d. N., Mme Coralie Lebach, présidente de la Ligue des femmes juives, le meeting a pris connaissance de plusieurs messages qui lui ont été adressés par le professeur Guglielmo Ferrero, le professeur Georges Scelle, le pasteur Aloys Gautier, etc.

Le pasteur A. Gautier exprime sa sympathie aux organisatrices du meeting, s'associe à leur protestation et dit son aversion pour l'antisémitisme.

### P. L. M.

Le train n° 2212, partant de Genève-Eaux-Vives, à 14 h. 15, pour Saint-Gervais-les-Bains-le Fayet, les samedis et veilles de fêtes générales en Suisse, acceptera désormais les voyageurs sans conditions de parcours.

Par contre, le train n° 2208, qui circulait les mêmes jours, avec départ de Genève-Eaux-Vives, à 15 h. 25, sera supprimé pendant la période du 1<sup>er</sup> décembre 1931 au 22 avril 1932 inclus.

### Le voyageur infidèle

Sur la plainte d'un commerçant du boulevard Helvétique, la sûreté a arrêté Emile-Louis M., 42 ans, Français, voyageur de commerce, pour abus de confiance et escroquerie. M. avait donné une liste de commandes fictives et s'en était fait remettre la marchandise qu'il vendit ensuite sans en rendre compte à son patron. Interrogé par M. Flotin, commissaire de police, M. a été écroué à St-Antoine.

**La Société genevoise pour la protection des animaux** prie les personnes qui détiennent encore des listes de pétition pour l'abattement mécanique du petit bétail, de bien vouloir les faire parvenir avant vendredi 4 décembre au local, 14, rue d'italie.

### NOUVELLES DIVERSES

M. le juge d'instruction Batard s'est occupé mardi de l'accident dont fut victime M. Thomas, à la rampe de Vésenaz. Plusieurs témoins ont été entendus.

Siègeant sans jury, sous la présidence de M. le juge Cougnard, la cour correctionnelle a condamné à quatre mois de prison avec sursis, un jeune Bernois, Frédéric H., qui avait commis de nombreux vols.

M. Nerbollier, officier de police, et M. Fallier, inspecteur adjoint des automobiles, se sont rendus mardi à l'hôpital pour interroger M. Rubatell, qui, ainsi que nous l'avons relaté, a été victime d'un accident à la rampe de St-Georges. L'état du blessé s'est aggravé.

imprimerie P. Didot, 1795, reliure de l'époque, en maroquin rouge, 11.700 francs.

**Id.** : *Contes et nouvelles en vers*, Amsterdam, 1762, deux volumes reliure ancienne maroquin rouge, 3100 francs.

**Id.** : *Fables choisies*, nouvelle édition, gravée en taille douce, les figures par Fenard, le texte par Martalay, à Paris, chez l'auteur 1765-1775. Six volumes, reliure ancienne en maroquin rouge, 1200 fr.

**Lucrèce:** *De la nature des choses*, traduction de La Grange, à Paris, chez Blénet, An II. 2 volumes, reliure maroquin vert, 1000 fr.

**Milton:** *Le paradis perdu*, édition en anglais et en français, à Paris, chez Defe de Maisonneuve, 1792. 2 vol. estampes en couleurs, sur vénin, reliure en maroquin rouge, 1600 fr.

**Montesquieu:** *Le temple de Gnide*, suivi d'Ar-sace et Ismène, à Paris, de l'imprimerie de Didot l'Aîné, an IV, figures en couleurs, tirage limité à 100, reliure en maroquin rose, 2600 fr.

**Ovide:** *Les métamorphoses*, en latin et en français, de la traduction de M. l'abbé Bernier, à Paris, chez Leclerc, 1767-1771, 4 volumes, 30 vignettes, 139 figures, 1<sup>er</sup> tirage, reliure de l'époque en maroquin vert, 6000 fr.

**Rabelais:** *Oeuvres*, suivies des remarques publiées en anglais par M. de Motteux et traduite en français par C. D. N., nouvelle édition, 76 gravures, à Paris, Bastien, an VI, édition de luxe sur vélin, reliure de l'époque en maroquin rouge, 1150 francs.

**Vadé:** *Oeuvres poissardes suivies de celles de l'Ecluse*, à Paris, de l'imprimerie de Didot le Jeune, an IV, édition tirée à 300 exemplaires, dont 100 sur grand papier, exemplaire sur papier de luxe, reliure en veau marbré, 1250 francs.

## LES CONFERENCES

### A l'Athénaïe

#### Le cours de M. Pierre Maury

M. Pierre Maury a donné hier, devant un auditoire compact et passionnément attentif la première des huit leçons qu'il consacre à la crise actuelle.

Après avoir montré les murs d'ignorance et d'incompréhension élevés entre peuples et entre classes, M. Maury a peint l'angoisse de l'homme contemporain qui s'aperçoit que toutes les civilisations sont mortelles, que l'abîme de l'histoire est assez vaste pour les engloutir et qu'aucune valeur humaine, pas plus les morales que les financières, n'offre de sécurité.

Que faut-il donc faire ? Avant tout, voir clairement d'où provient l'effondrement. Les économistes, les techniciens, les politiciens apportent chacun leurs raisons qui se contredisent et leurs remèdes qui se contrecarrent. La vérité c'est que d'autres forces que les forces humaines sont en jeu. La crise est religieuse en son essence, et c'est notre âme qui souffre, car ce sont ses sécurités que nous sentons chanceler. Les deux caractères de l'inquiétude actuelle sont : d'une part, une peur de la nécessité, de l'inéluctable ; ou prie sous le poids de la fatalité comme les héros des tragiques grecs. De l'autre, l'impression d'en-nui ; il semble que tout est épousé, que nous ne trouverons plus rien qui soit propre à exalter notre appétit de vivre.

Dès lors, où nous tourner ? Nous ne trouvons en nous que la notion de nos peines et non leur guérison. Puisque le monde découvre son insuffisance, il faut chercher ce qui nous suffira. La crise pose le problème chrétien, et c'est dans le christianisme que réside l'enjeu du débat.

Pourtant le christianisme existe... Oui, mais nous avons faussé ses vérités, nous avons fait le Christ à notre image, qui n'en est qu'une lamentable caricature.

**Crise,** rappelle M. Maury, signifie *jugement*. L'Éternel aujourd'hui nous juge ; notre civilisation est traduite à la barre de l'Éternité. L'heure n'est plus de confondre la vérité divine et les vérités humaines. Puisque le Christ inventé par les hommes n'a pas rendu la terre habitable, il faut retourner au christianisme de Dieu ou périr. La crise mondiale nous oblige aujourd'hui à choisir entre le temps et l'éternité. C'est une menace et un appel.

Telles furent, sommairement tracées, les grandes lignes de l'introduction de M. Pierre Maury. L'admirable netteté de son exposé, la parfaite logique de ses déductions, la sincérité lumineuse qui l'éclaire, emportèrent chez ses auditeurs cette conviction contre laquelle aucune argutie ne prévaut.

#### Association chrétienne d'étudiants

Sous les auspices de l'Association chrétienne d'étudiants, M. Philippe de Vargas, professeur à l'Université chrétienne de Pékin, parlera le mercredi 2 décembre, à 20 h. 30, à la salle 30 de l'Université, de « la Révolution culturelle en Chine et son aspect religieux ».

#### Paroisse de Plainpalais

Une conférence avec projections lumineuses sera donnée par M. le pasteur Vallette, à la Salle paroissiale de la rue de Carouge, 41, le jeudi 3 décembre, à 20 h. 30, sur ce sujet : « Aux Cyclades et en Grèce ».

#### Carnet du jour

##### Mercredi 2 décembre

###### Expositions

**Bureau international d'éducation**, 44, rue des Maréchaux, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. 30 à 17 h., sauf le samedi et le dimanche, exposition permanente pour l'enseignement de la paix et de la collaboration internationale.

**Bureau international humanitaire zoophile**, 4, cour Saint-Pierre, exposition permanente pour la protection des animaux. Ouverte tous les jours, excepté le vendredi et le dimanche matin, de 10 h. 30 à 12 h. et de 14 h. 30 à 16 h.

**Comptoir d'Entr'aide**, rue de l'Hôtel-de-Ville, 7. Ouvert tous les jours de 10 à 12 h. et de 14 à 18 h. Tea room.

**Tréfle de Genève**, rue du Manège, 1. Exposition, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

**Palais Eynard**, de 10 h. à 16 h. 30 (jusqu'au 13 décembre), exposition d'architecture et de sport.

**Musée Rath**, du 1<sup>er</sup> au 27 décembre, exposition d'œuvres de la Société suisse des beaux-arts.

**Athénée:** exposition de René Guinand et eaux-fortes de Henry van Muyden.

#### Conférences et réunions

14 h. 15. Salle de l'Etoile, rue Maurice, 3, réunion de l'Association du Sou Josephine Butler. L'activité des Amies de la Jeune fille. Causerie de Mme Charles Jalliard.

18 h. 15. Institut universitaire de Hautes Etudes internationales, 5, promenade du Pin, conférence de M. E. Lambert, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon, sur : le Droit comparé et la formation d'une conscience juridique internationale.

19 h. 15. Dispensaire antialcoolique, rue des Corps-Saints, consultations médico-sociales.

20 h. 30. Aula de l'Université. Cours publics et gratuits. M. Louis Gielly, chargé de cours à l'Université (2<sup>e</sup> conférence avec projections) : les Grands musées hollandais.

20 h. 30. Athénée. Dernière conférence de M. Serge Karcevsky : Littérature russe dans l'émigration.

20 h. 30. Brasserie de la Paix boul. Carl. Vogt. Séance du Club athlétique de Plainpalais.

20 h. 30. Université ouvrière, aula de l'Ecole de commerce, M. Charles Valencien : la Surveillance des denrées alimentaires.

#### Concerts annoncés

Mercredi 2 décembre, Victoria Hall, 20 h. 15, concert par la musique d'Elite (dir. M. Marcel Welsch) soliste, Mme Bernadette Delprat.

Jeudi 3 décembre, 2 h. 30, Victoria Hall, concert Titta Ruffo.

Vendredi 4 décembre, 20 h. 30. Conservatoire, concert de S. Bornand, violoniste, A. Hartmann, cantatrice, M. Millioud, pianiste. Loc. Sautier-Jaeger, 12, Fusterie, et au Conservatoire.

Samedi 5 décembre, au Victoria Hall, à 20 h. 30. 5<sup>e</sup> concert d'abonnement série A, direction Dr Félix Weingartner. Oeuvres de Beethoven, Schumann et Weber. Location Véron, Grauer et Cie, rue du Rhône, 27.

Dimanche 6 décembre, 20 h. 30, salle de la Réformation, concert de l'Orchestre paroissial de St-Pierre-Fusterie, avec la collaboration de M. Marcel Welsch, ilôte solo de l'Orchestre de la Suisse romande, qui interprétera le Concerto en sol majeur de Mozart. Oeuvres de J.-C. Bach, Leku et Bitez. Le concert sera dirigé par M. Louis Duret. Entrée libre; toutefois, une collecte sera faite à la sortie pour couvrir les frais.

Dimanche 6 décembre, 20 h. 30, au temple de la Madeleine, concert par le chœur de la paroisse protestante de langue allemande, avec le concours de Mmes Herren, Chappaz, Bratschi et de M. Geisendorf.

Mardi 8 décembre, 20 h. 30, Conservatoire. Concert de Madeleine Grey, cantatrice. Location au Grand Passage et au Conservatoire.

#### Spectacles annoncés

##### Grand-Théâtre

Représentations officielles du Théâtre de la Porte-Saint-Martin (jusqu'au 8 décembre) :

Mercredi, *Cyrano de Bergerac*.

Jeudi en matinée, *l'Aiglon*.

Jeudi en soirée, *le Maître de Forges*.

Vendredi : *Madame Sans-Gêne*.

Samedi 5 décembre, création de Genève de Peer Gynt, musique de Grieg.

Location ouverte au Grand-Théâtre.

##### A la Comédie

Ce soir, mercredi, à 20 h. 30, dernière de *le Saut du Diable*, comédie en 3 actes de Mme Henriette Charasson.

Jeudi, à 14 h. 30 (première matinée classique) et à 20 h. 30, vendredi, à 20 h. 30, trois représentations seulement : *le Mariage de Figaro*, de Beaumarchais, avec le concours de M. Varny, ex-pensionnaire de la Comédie-Française. A la matinée de jeudi : causerie de M. Marius Portier.

Samedi, à 20 h. 30, dimanche, en matinée, à 14 h. 30 et en soirée à 20 h. 30, lundi, à 20 h. 30 (spectacle gai) *Côte d'Azur*, comédie en 3 actes de Birabeau et Dolley.

Location ouverte.

##### Casino-Théâtre

Tous les soirs, à 20 h. 30, *Une femme qui a du sang dans les veines*, comédie vaudeville en trois actes de A. Birabeau.

##### Cinémas

**Alhambra-Sonore** (Terraillet) : « Mamzelle Ni-touche », 100 % français. Musique de Hervé. Matinée et soirée tous les jours.

**Anpolo** (place du Cirque) : « Au pays du scalp », film commenté en français.

**Excelsior** (Corrarerie) : « Le Pas vers la mort ou le Danger des narcotiques ».

**Caméo-Sonore** (rue du Marché) : « la Maison de la Flèche ».

**Grand-Cinéma** (rue du Rhône, 42) : « Princesse, à vos ordres » (prolongation). 100 % français.

**Molard-Cinéma** : « Gloria », entièrement parlé en français.

**Le film « Le Détenu 33 ».** — Séances populaires et à prix réduits organisées par la Croix-Bleue jeudi 3 décembre, dans la Salle de la rue du Molé, et vendredi 4 décembre, à la Salle communale de Plainpalais.

**Capitole** (Rive, 4) : « le Chanteur inconnu » (prolongation). 100 % français.

**Colisée-Sonore** (rue d'Italie) : « Le Cercueil d'acier », drame d'un sous-marin en détresse.

**Central-Sonore** (Chantepoulet) : « les Amours de Minuit ». Chaque jeudi, matinée des enfants.

**Carouge-Cinéma**: « le Mystère de la Chambre jaune ».

**Chez les Cannibales** au Cinéma du jeudi

En 1928, deux jeunes explorateurs, MM. A. P. Antoine et Robert Lugeon, notre compatriote, partaient pour les Nouvelles-Hébrides afin de tenter de filmer la vie des tribus canaques anthropophages. Jetés par la tempête sur le rivage inhospitalier de l'île de Malicolo, ils purent entrer en relations avec un clan cannibale et n'hésitèrent pas à s'enfoncer avec lui dans la brousse. Ils restèrent là six mois, sans cesse menacés par la mort, mais parvinrent à enregistrer un film vraiment sensationnel, qui, pour la première fois, va révéler à l'écran la véritable existence des derniers « mangeurs d'hommes ».

Ce film unique en son genre sera présenté le jeudi 3 décembre, à 16 h. 45, au Cinéma du jeudi, à la Salle Centrale.

Billets en vente : Salle Centrale et papeterie Josseaume.

#### Association des commis

La section littéraire de l'Association des commis de Genève donnera sa soirée annuelle le sa-

medi 5 décembre prochain en la Salle communale de Plainpalais. Elle interprétera, par autorisation spéciale la pièce de Hartley Manners, adaptation d'Yves Mirande et Maurice Vaucard *Peg de mon cœur*. La soirée débutera par l'*Intrus*, un acte de Fabre et Dupuy-Mazuel. Dès 23 heures 30 grand bal.

**Si nous combattions la loi qui met sous la tutelle de l'Etat une œuvre sociale, c'est pour que cette œuvre soit réalisée sur une autre base, en sauvegardant des valeurs morales auxquelles nous ne pouvons renoncer.**

## THÉÂTRE

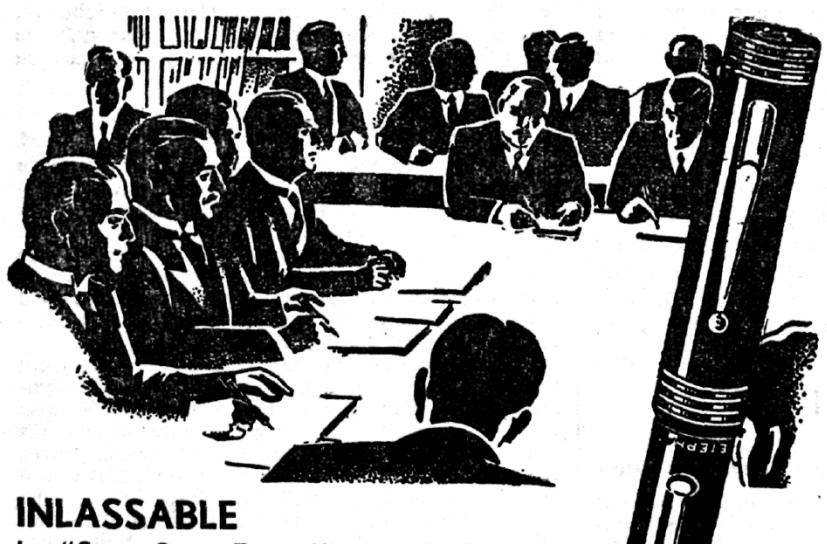
### Cyrano de Bergerac " au Grand-Théâtre

Le théâtre de la Porte Saint-Martin tourne avec *Cyrano de Bergerac*. Il est regrettable que le public montre si peu d'empressement à venir applaudir le dernier ouvrage qu'ait produit le théâtre romantique, et qui en est sans doute le chef-d'œuvre. Hormis le dernier acte, où le sentimentalisme gâte tout, *Cyrano de Bergerac* reste vraiment une sorte belle chose. Le petit nombre des spectateurs essayés, hier, dans la salle du Grand-Théâtre, l'éprouvaient une fois de plus; ils applaudissaient avec émotion, avec enthousiasme.

*Et je n'ai pas trouvé cela si ridicule.*

Le caractère de Cyrano est de ceux où un comédien donne sa mesure. Nous savions que l'original talent de M. André Brunot, sociétaire de la Comédie française, unit l'esprit, l'invention et la force comique; nous avons vu M. Brunot, plein de mesure, s'élever à la grandeur dans la tirade fameuse du Nez, et singulièrement dans cette scène des Cadets au siège d'Arras, où il est d'un homme de goût de se garder de l'emphase; et la scène en devient plus touchante. M. André Brunot jouait hier pour la première fois, paraît-il, le héros de Rostand: on sait que, depuis Coquelin et M. Le Bargy, beaucoup de comédiens s'essaient à en incarner le personnage déjà légendaire. Nous ne voyons pas qu'il s'en soit rencontré un seul qui fut plus digne que M. Brunot de recevoir cette belle et redoutable succession.

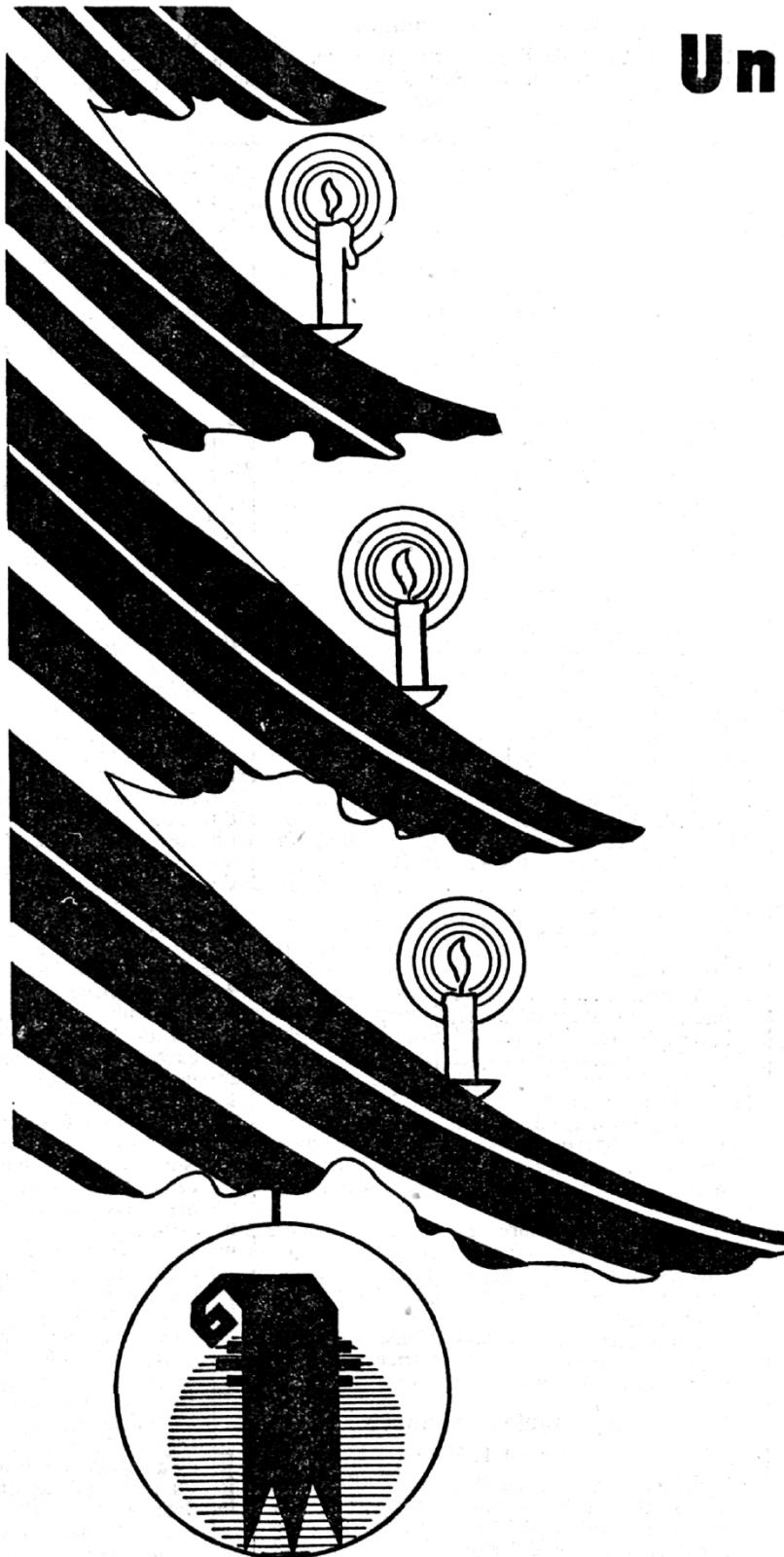
En son ensemble, l'interprétation est très bonne. Nous nous souvenons d'avoir vu ici plusieurs de ces comédiens dans les rôles dont ils s'acquittent hier aussi heureusement que naguère et jadis... n'était-ce pas l'an dernier? M. Ph. Damoré a paru fort noble, avec une agréable légèreté, sous les traits du comte de Guiche; M. Max Roger fait un Christian très beau, très tendre, assez tendre pour qu'on lui passe d'être un peu niau. M. Jean Duval (Carbon), M. Léon May (Ragueneau), M. Clavaud (Le Bret) ont témoigné de leurs talents divers dans des compositions également

**INLOSSABLE**

Le "Super-Swan Eternal" possède les qualités exclusives qui conviennent à l'écriture instantanée, rapide, de l'homme d'affaires, du médecin, de l'avocat, de l'écolier... Son remplissage automatique est parfait. Sa belle plume, puissante et douce, est toujours prête; jamais fatiguée, elle ne rechigne pas devant les plus longues besognes. Voilà bien le porte-plume digne de son nom : il dure toute la vie.

**'SWAN' PEN**

No 444... 40fr.  
No 644... 50fr.  
No 844... 60fr.  
Autres porte-plume  
"Swan" à partir de  
fr. 22.50  
Demandez  
l'encre Swan  
En vente chez  
tous les Papetiers

**Une vraie joie**

règne lorsque la misère est bannie du foyer. La meilleure aide est une assurance auprès d'une ancienne compagnie, qui présente toutes les garanties voulues.

Demandez notre nouveau prospectus ou appelez-nous pour vous donner, sans engagement, tous les renseignements pouvant vous intéresser. Nos combinaisons multiples d'assurances et nos conditions d'assurances des plus avantageuses, nous permettent certainement d'envisager tous vos désirs.

**LA BÂLOISE****Compagnie d'assurances sur la vie**

**Fondée en 1864**

En Suisse, on compte, en moyenne, une police de la Bâloise sur trois ménages.

**Agences Générales à Genève**

R. Miller, rue du Rhône, 4.

W. Raymond, rue L.-L. Rochat, 1.

**STADTGEMEINDE LUZERN****Rückzahlung von Obligationen****des 4 % Anleihens von 1899**

Gemäß Anleihenvertrag und zufolge der vorgenommenen vorschriftsgemäßen Auslösung gelangen nachstehend verzeichnete 112 Obligationen am 31. Dezember 1931 zur Rückzahlung:

19	36	38	59	102	152	160	182	203	244	252
273	293	307	406	467	471	526	598	618	674	682
783	829	861	879	886	971	990	994	1005	1167	1192
1296	1303	1375	1399	1426	1472	1477	1591	1646	1692	1697
1729	1805	1809	1816	1875	1901	1934	1937	2018	2027	2032
2099	2100	2125	2129	2130	2162	2168	2333	2390	2481	2508
2615	2616	2646	2699	2790	2830	2855	3117	3183	3218	
3286	3303	3577	3583	3660	3664	3699	3717	3732	3790	3794
3802	3845	3853	3863	3991	4002	4005	4007	4023	4123	4205
4351	4353	4417	4519	4587	4597	4628	4673	4734	4768	4811
4862	4887									

Aus früheren Verlosungen sind noch ausstehend: von 1929 die Nummer 225, von 1929 die Nummer 1093 und von 1930 die Nummern 3974 und 4170.

Die Rückzahlung der Obligationen erfolgt gegen Erledigung der Titel und der nicht verfallenen Zinscoupons bei den in denselben bezeichneten Zahlstellen und es hört mit dem Rückzahlungs termin deren Verzinsung auf.

Luzern, den 27. Juni 1931.

P 35480 Lz FINANZDIREKTIION DER STADT LUZERN.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ**

54, Rue de la Boétie, PARIS

Suivant décision de l'assemblée générale du 28 avril, le solde du dividende de l'exercice 1930 sera payable à partir du 10 décembre à raison de FF. 45.— brut par action, soit en FF. 43.95 net, pour les actions nominatives A. et B., FF. 37.652 net, pour les actions A. au porteur,

contre remise du coupon No 54 des actions au porteur, aux guichets de :

MM. Ferrier Lullin & Cie, 15, rue Petitot, Genève.

**A louer place Beau-Séjour**

Dans immeuble de grand luxe, chauffage central, service d'eau chaude, ascenseur, monte-charges, appartements de 5-7 et 8 pièces: superbe chambre de bains (2 pour les appartements de 8 pièces) cabinet de toilette, lavabo dans toutes les chambres à coucher, cuisine avec office, chambre de bonne.

S'adresser Régis PERRET & THÉVENOZ, rue du Mont-Blanc, 11.

**CHESIÈRES s BEX****Pension « LA PRAIRIE » Alt. 1300**

Ouverte toute l'année. Belle situation. Cuisine soignée. - Chauffage central. - Prix modérés. Tél. 4133. Dir.: Miles Booth et Brandt.

**MÉLANGES**

J'achète robes usagées, costumes messieurs, hauts prix. Rends à domicile. Téléphone 28.523. MARY, 1, rue des Etuves, 2me. 1786-8x

**G. R.**

Attends réponse  
100 Rive

**OFFRES D'EMPLOIS**

Pour trouver à peu de frais  
SITUATION INTÉRESSANTE  
Suisse ou étr., adressez-vous à  
l'Argus de la presse, 23, r. du  
Rhône, Genève, où des mil. de  
journaux sont là chaque jour.  
Succès rapide et certain. 1510-1

**DEMANDES D'EMPLOIS**

JEUNE ALLEMANDE  
bien formée au point de vue de la tenue du ménage et du jardin, désire être recue dans bonne famille comme volontaire pour apprendre à fond la langue française. Vie de famille complète sans rémunération réciproque. Propriété de campagne et enfants préférés. Offres sous chiffre S 348 Ad à Publicitas, Genève.

**AFFAIRES IMMOBILIERES**

Propriété à vendre  
à Vevey. Superbe occasion, comprenant villa de maîtres, 12 pièces; villa-châlet pour jardinier. Grand parc. Jardin potager. Salle chaude. Très belle situation. Superficie totale 2717 m<sup>2</sup>. Taxe officielle fr. 115.000.— Cédée pour 80.000 francs. Pour renseignements écrire sous chiffre C 20211 L. Publicitas, Lausanne.

**MEGEVE**

PRIX MODÉRÉS

**GRYON s. Bex "Soleillette"**

(Suisse (alt. 1200)  
Home d'enfants,  
études, sports.

Haute-Savoie, Home  
pour la Jeunesse, climat  
idéal.

Ec. Winter, Camp.

**LAC D'ORTA** (Italie)

Petite villa, nouvelle construction, exempte de taxes, 8 chambres, cuisine, chambre de bains, chauffage, eau propre, garage, jardin clôturé, à vendre 27.000 francs suisses.

Ecrire Mme Bernardochi, Omegna. (Lac d'Orta, Italie).

**Situation pour****Courtier expérimenté**

Editeur de publications sur l'architecture et l'art décoratif cherche monsieur actif pour la vente en Suisse de ces publications aux architectes, ébénistes etc. Grande clientèle, conditions favorables. Connaissances du français et de l'allemand indispensables. Représentants connaissant la partie et ayant références sont priés de s'adresser avec photographie, à Publicitas, Genève, sous chiffre Rc. 349 Ab.

**SHORTHAND-TYPIST-BOOKKEEPER**

requires post. Shorthand, French (speed 80) English (100). Take post companion, secretary, willing to travel. At present in Lausanne. References. Box P. 12314 L, Publicitas, Lausanne.

**Ne joignez pas les certificats originaux**

lorsque vous nous envoyez des offres sous chiffre.

**mais seulement des copies.**

Nous ne pouvons pas divulguer l'adresse de l'auteur d'une annonce sous chiffre, ni assumer une responsabilité quelconque pour la restitution des documents originaux.

**PUBLICITAS S. A.****MAISONS D'EDUCATION**

INSTITUTS ★ PENSIONNATS

**L'INSTITUT JUILLERAT**

BOSSEY p. Céigny - Tél. 51.44

(Internat-Ext. pour jeunes gens)

passee

**I'HIVER AUX RASSES s. Ste-CROIX**

(1200 m.) - Etudes - Examens - Maturité - Sports

Conditions modérées — Références.

**L'Institut Montana à Klosters**

(Grisons, 1200 m. S/M)

Organise après Nouvel-An, un

**Cours d'Allemand pour jeunes filles**

désirant profiter en même temps des avantages climatiques de la station, (enseignement, conversation, bon allemand sans dialecte, musique et tous les sports d'hiver par professeurs compétents) vie de famille; excellentes références. Prospectus et renseignements par la Direction.

**APPRENEZ L'ALLEMAND**

toutes les langues étrangères, toutes les sciences commerciales (division spéciale pour bureaux avec toutes machines modernes) à l'Ecole de Commerce Gademann, Zürich.

P 592

**BOUGIES**

TOUTES NUANCES

spirales et lisses de 0.25 à 1.25 pièce

chez LECLERC

Rue de Rive, 8 — Tél. 41.579

**LE CHOIX DU CADEAU DE VOTRE MARI, Madame**

vous met souvent dans un profond embarras. Rien ne sera plus apprécié qu'un repasseur et affûteur Allegro pour lames de rasoir, qui lui permettra de se raser facilement et impeccablement avec la même lame, pendant toute une année. Non seulement il réalisera une sensible économie, mais il se raser avec plaisir.

Modèle nickelé fr. 18.—

modèle noir Fr. 12.—

Modèle D pour lames à 2 tranchants.

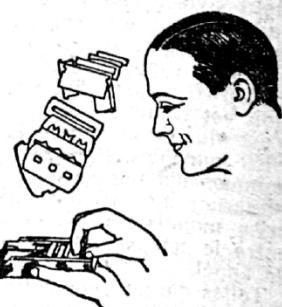
Modèle E pour lames à un tranchant, dans toutes les coutelleries, quincailleries etc.

Produit suisse de première qualité.

Demandez le prospectus gratuit à la

Société Industrielle Allegro S. A., Emmen-

brücke (Lucerne).

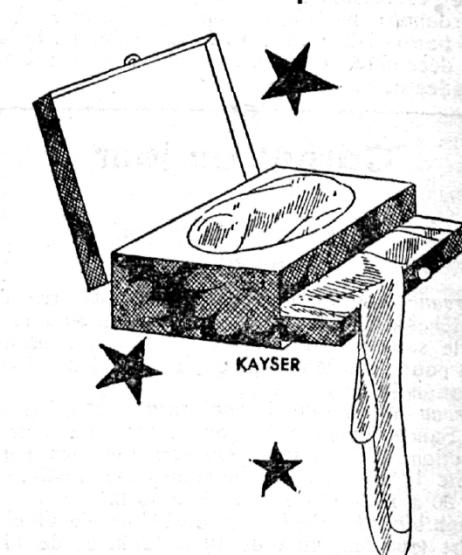


Les bas bien-aimés

**KAYSER**

en soie naturelle

ont fait leurs preuves



Cadeau de Noël approprié, présenté dans un emballage de goût.

EN VENTE DANS TOUS LES BONS MAGASINS

Mme Germaine Dufresne, du théâtre de Bordeaux, Mme Nelly Grétilat, M. Courtois, qui furent justement applaudis pour leurs belles voix et leur talent d'interprète.

On a pu apprécier le soin et le goût qui prédisent à la préparation instrumentale. Et l'on peut dire que la phalange de M. Bodet tira des œuvres inscrites au programme le maximum de ce qu'on peut attendre de la transcription pour faire.

#### Orchestre paroissial St-Pierre-Fusterie

Dimanche 6 décembre, à 20 h. 30, à la Salle de la Réformation, l'Orchestre paroissial Saint-Pierre-Fusterie donnera un concert sous la direction de M. Louis Duret, avec la bienveillante collaboration de M. Marcel Welsch, flûte solo de l'Orchestre de la Suisse romande.

Le programme comprend la *Sinfonia en ré majeur* pour deux orchestres, de Jean-Chrétien Bach, en première audition à Genève, le *Concerto en sol majeur* pour flûte et orchestre, de Mozart, l'*Adagio de Leken* et la *Première Suite de l'Arlésienne*, de Bizet.

L'entrée de ce concert est libre, avec collecte à la sortie pour couvrir les frais.

#### Paroisse protestante de langue allemande

Le Chœur de cette paroisse donnera un concert spirituel en faveur de la Diaconie le dimanche 6 décembre, à 20 h. 30, au temple de la Madeleine. Le chœur sera dirigé par M. Jules Hubscher et quelques solistes: Mmes Herren, Chappaz, J. Bratschi, M. Geisendorf, prêteront leur bienveillant concours.

#### SANS FIL

Mercredi 2 décembre

**Suisse romande** (403-743): 12.30, 13.00, informations, disques; 16.30, quintette; 17.30, heure des enfants; 18.30, actualités mondiales; 19.00, disques; 19.30, 20.00, conférences; 20.25, concert par la musique d'Elite (dir. M. Welsch; soliste, Mile B. Delprat, cantatrice, de l'Opéra-Comique; au piano, M. G. Pileur); 22.20, dernières nouvelles.

**Munich** (533-563): 20.05, «la Mégère apprivoisée», opéra-comique (Goetz).

**Londres** (1554.4-193; 261.3-1148): 16.30, Orch. municipal, Bournmouth; 21.15, relais du Queens' Hall; orch. symph. BBC. (dir. sir Landon Ronald.)

**Budapest** (540.8-554.7): 19.30, relais de l'Opéra: «le Pays du Sourire», opérette (Lehar).

**Rome** (331.4-905): 21.00, «Cavalleria rusticana» (Mascagni), «Paillasse» (Leoncavallo).

#### LE TEMPS QU'IL FAIT

Mardi 1er décembre

Therm. Barom. Vent km/h. Humid.

7 h. 30	3,6	732,4	E 0	83 %
13 h. 30	4,2	733,0	SE 0	83
18 h. 30	3,8	733,6	E 2	80

Minimum: 3,0 Maximum: 4,2

Température de l'eau: 8,6 Niveau du lac: 1,510

Temps probable (bulletin du soir): brouillard dans la plaine; légère bise; clair sur les hauteurs.

Imprim. « Journal de Genève », rue Général-Dufour

#### BOURSE DE GENEVE

##### OBLIGATIONS

	30	1
3% C. F. F. 1903	—	89.25
3½ s'le A-K	95.25	95.40
5% 1925 5e é	—	(105.50)
4% 1928.	—	—
4% Fédér. 1931	100.50	(100.50)
3% Iura-Simpl.	90.—	(90.—)
3% Genev. lots	122.—	122.50
3% 1890. (890.—)	—	—
4% 1899.—	—	—
5% 1918.—	—	(512.—)
5% 1924.—	—	—
5% 1930.—	—	—
5½ Emp. Young	—	—
6% Autr. 1923.	—	—
7% Belge 1926.	—	—
7½ Hong. 1924.	—	480.—
5% Japon 1907.	—	—
4% Turc unifié	—	16.—
5% Saô Paulo.	—	148.—
5% 1924.—	—	1038.—
4% Budap. 1914	134.—	130.—
4% Copenhag.	—	—
5% Rio de Jan.	—	125.—
7% Salzbourg.	—	—
7% Al-Lor. Ch.	—	—
5% Bolivia Ry.	75.—	75.—
Dan. Save Adr.	—	52.25
7% Ch. Fr. 1927.	1025.—	—
7% Ch. Maroc.	—	—
6% Ch. P.-Orl.	—	(1040) ex
5% B. Esc. Ssse	—	—
6% Céd. Arg...	—	—
3% L. égypt. 2 <sup>e</sup> s	—	(223.—)
6% Ch.-Pougny	—	—
6% Hisp. Amer.	224.—	—
7% Mér. Elect.	2210.—	—
6% Charb. Hrl.	290.—	289.—
7% Norsk. Zink	—	310.—
6% Or. Nassau	88.50	88.75

##### ACTIONS

B. Comm. Bâle	—	507.—
Banque Dépôts (220.—)	(220.—)	—
B. Fédér. S. A.	501.—	—
B. Esc. Suisse	229.—	228.—
Credit Suisse.	603.—	605.—
Sté B. Suisse.	600.—	603.—
Un. B. Suisses.	—	—
B. Gé. Ind. El.	—	—
Financ. Danub.	—	—
Fin. Fr.-Ssse B	—	—
Fin. Mexique..	—	—
Fin. Ital.-Suisse	—	117.—
Financ. Omnia.	—	—
Fin. Suisse-Am.	—	—
F.-S. Ind. El. or.	340.—	—
Motor-Columb.	—	425.—
Amer. Sec. ord.	59.—	60.—
Hisp. Americ.	970.—	930.—
Italo-Arg. Elec.	148.—	144.—
Kreuger & Toll	137.—	136.—
obl. partic.	33.50	34.—

# LA VIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

#### BULLETIN FINANCIER

1er décembre. Faisons le point... L'heure des disgrâces continue et le mois de novembre finit plus mal qu'il n'avait commencé, surtout à Wall-Street et Paris, comme le montrent nos petits tableaux mensuels:

##### Marchés suisses

	31 Déc.	31 oct.	30 nov.	Déférence en %
	1930	1931	1931	sur 31 déc. sur 31 oct.
B. d'Esc. Suisse	—	216	229	+ 6
Credit Suisse	912	610	603	- 34 — 1
Sté Bque Suisse	827	604	600	- 27 — 1
Motor-Columbus	780	375	425	- 45 + 14
Amer. Securities	93	62	59	- 37 — 5
Fr.-Suisse Electr.	480	332	340	- 29 + 2
Kreuger	549	171	137	- 75 - 20
Hispano A.	1550	900	970	- 37 + 8
Italo-Argentine	248	125	148	- 40 + 18
Royal Dutch	590	265	258	- 56 — 3
Genev. du Gaz	710	545	550	- 22 + 1
Lonza	227	105	101	- 55 — 4
Totis	394	—	246	- 37 —
Nestlé	630	470	470	- 25 —
Allumettes B	347	128	98	- 72 - 23
Ind. Chim. Bâle	2600	2350	2430	- 7 + 3
Indelec	775	545	570	- 26 + 5
Aluminium N.	2400	1530	1560	- 35 + 2
Schappe Bâle	1990	1000	1015	- 44 + 2
Brown-Boveri	428	230	212	- 50 - 8
Sulzer	900	505	470	- 48 - 7

##### PARIS

	PARIS
Bque de France	18050
Créd. Lyonnais	2500
Métropolitain	1150
Suez	16450
Cie Gén. d'Elec.	2500
Lyonn. d'Eaux	2465
Péchiney	1921
Ac. Longwy	1215
Gafsa actions	575
Bor ord.	2820

##### NEW-YORK

	NEW-YORK
Allied Chem.& Dye	175
Am. & For. Power	28
Am. Teleph. Teleg.	178
Anaconda Copper	30
Canadian Pacific	391
Cons. Gas N.-York	84
El. Bond & Share	41,2
General Electric	43,4
Int. Nickel Canada	15,1
Mongom. Ward Co	16
New York Central	114,5
U. S. Steel com.	139,1
General Motors Co	35,4
Radio Corp. Amer.	12

être, mais le dénouement du malaise économique se poursuit irrésistible; restriction dans tous les domaines, restriction aussi bien de la production que du train de vie selon les moyens particuliers. L'assainissement de la branche industrielle et de la branche bancaire, en particulier, est une opération coûteuse et douloureuse, qui s'exerce au détriment à la fois des obligataires et des actionnaires; la Bourse, qui, en outre, supporte la spéculation à la baisse installée depuis tantôt deux ans, enregistre la destruction graduelle des capitaux et des revenus et aussi, ce qui en est la malheureuse conséquence, l'énorme diminution du potentiel de la consommation mondiale.

Mais quoi! La liquidation de la crise se poursuit; elle exigera encore du temps, des efforts, des sacrifices, c'est entendu, mais elle prendra fin, cela est non moins certain, et peut-être plus vite que les pessimistes ne l'annoncent.

WALL-STREET connaît une vive reprise, sans doute d'ordre technique, à la suite des baisses graduées de toute une semaine. Le blé est en hausse de 2 à 3 points suivant les échéances et l'on signale la concorde de l'allure des marchés de grains à Chicago et des valeurs à New-York, puisque les deux hausses se sont faites près de la cl

# DERNIÈRES NOUVELLES

**Edition du matin (8 h. 15)**

## L'affaire de Mandchourie

### Le Conseil approuve le projet de résolution

Une commission d'enquête de cinq membres

Paris, 1<sup>er</sup> décembre.

Le Conseil de la S. d. N., réuni mardi soir en présence des représentants de la Chine et du Japon, a approuvé définitivement le projet de résolution élaboré par lui et remanié par le comité de rédaction après que ce dernier eut entendu les points de vue respectifs des deux délégations intéressées. Le projet est conforme, dans ses grandes lignes, au schéma publié le 25 novembre dans un communiqué du secrétariat.

Le texte approuvé mardi soir rappelle et réaffirme dans sa première partie la résolution votée par le Conseil le 20 novembre par laquelle les deux parties se déclarent solemnellement liées. En conséquence, la Chine et le Japon sont invités à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de leurs engagements de manière que le retrait des troupes japonaises dans la zone du chemin de fer soit effectué le plus rapidement possible.

Le nouveau texte de la résolution ne spécifie pas que le Conseil attache la plus grande importance au retrait des troupes japonaises. Cette déclaration figure désormais dans un commentaire écrit du pésident qui accompagnera la résolution.

Dans la deuxième partie, le projet de résolution décide la création d'une commission de 5 membres et non plus de 3, chargée de procéder à une étude sur place et de faire rapport au Conseil sur toutes circonstances qui pourraient affecter les relations internationales ou menacer la bonne entente entre les deux pays et dont la paix dépend.

La Chine et le Japon seront représentés chacun par un observateur qui devront faciliter par tous les moyens la tâche de cette commission. Il est en outre spécifié dans la résolution que la commission d'étude, lorsqu'elle sera sur place, pourra saisir à tout moment le Conseil de la S. d. N. d'un rapport au cas où elle constaterait que les engagements n'ont pas été tenus par l'une ou l'autre des parties.

La résolution se termine en déclarant que, jusqu'à la prochaine session, fixée au 24 janvier, le Conseil restera saisi du différend et que son président pourra, s'il le juge à propos, provoquer une nouvelle session extraordinaire.

Il est à remarquer que le texte de la résolution est muet quant à la police qui sera exercée sur le territoire mandchou. Allusion y sera faite dans un commentaire écrit du président.

Des renseignements qui précèdent, il résulte que le document qui va être soumis aux parties se présente sous une forme tout à fait nouvelle: chacun des paragraphes de la résolution sera suivi immédiatement d'un commentaire écrit du président, auquel tous les membres du Conseil auront donné leur approbation préalable. L'ensemble sera soumis à la séance finale au vote à l'unanimité du Conseil. C'est la première fois qu'une résolution se présentera accompagnée d'un tel commentaire, qui est destiné à éviter pour l'avenir toute interprétation erronée et tendancieuse du document principal.

Les milieux de la S. d. N. ne cachent pas leur satisfaction d'avoir éliminé définitivement toute cause de conflit entre la Chine et le Japon. Le texte du projet de résolution et de ce commentaire a été communiqué aux représentants de la Chine et du Japon, qui vont consulter dans les prochaines heures leurs gouvernements respectifs.

### Ce que dit le ministre du Japon à Nankin

Nankin, 1<sup>er</sup> décembre.

Au cours d'une interview, M. Shigemitsu, ministre du Japon, a déclaré:

Le Japon est aussi désireux que la Chine d'éviter toute nouvelle complication et par conséquent il accueille avec satisfaction la proposition chinoise visant à établir une zone neutre à Kin-Tchéou. Les forces japonaises se sont déjà repliées sur Moukden et l'espère que de leur côté les troupes chinoises se sont retirées vers Shanghai-Kouan. Les troupes japonaises ne pénétreront pas dans la zone évacuée, où la police et l'administration seront assurées par les Chinois. Les Japonais seront cependant disposés à coopérer avec les Chinois en vue de réprimer le banditisme.

Aucune date n'a été fixée pour mon retour à Shanghai et je suis prêt à reprendre mes conversations avec M. Wellington Koo si celui-ci le désirait.

### De Tien-Tsin à Tsitsikar

Tokio, 1<sup>er</sup> décembre.

La situation à Tien-Tsin, par suite de l'arrivée de renforts japonais, est de nouveau troublée. Le général Ma profite du retrait récent des troupes japonaises pour envoyer des avant-gardes dans la direction de Tsitsikar, qu'il cherche à reprendre.

Hsou-Pao-Then, son lieutenant, a envoyé 300 cavaliers dans la direction de cette ville. On signale des mouvements sur la ligne Cochon-Tsitsikar à 50 lieues de cette dernière ville.

On apprend à Tokio que le président chinois Chang Kai-chek a décidé d'abandonner son projet de départ de Nankin pour le nord ce qui est un indice encourageant.

## GRANDE-BRETAGNE

### Clôture de la Table ronde

#### LES PRÉDICTIONS DE GANDHI L'AJOURNEMENT „SINE DIE“

Notre correspondant de Londres nous téléphonait mardi soir :

Les nouvelles du Bengale parvenaient à Londres tandis que siégeait encore la conférence de la Table Ronde, qui n'a levé sa seconde séance plénière qu'à 2 h. 15 mardi matin, après quinze heures de discours. En l'apéritif, Gandhi déclara à la Conférence:

Les nations n'ont jamais obtenu leurs libertés que par des sacrifices et par le sang. Je n'ai aucune sympathie pour les terroristes, mais s'il le fallait, les masses des Indes auraient recours à la violence.

Appelez cela comme vous le voudrez, c'est l'indépendance complète que nous voulons. Je ne tiens pas à rompre les liens qui unissent l'Inde et la Grande-Bretagne, mais ces liens doivent être basés sur la liberté. Vous avez à combattre le terrorisme par la terreur parce que vous n'avez pas voulu lire les mots tracés sur le mur. Je vous avertis de ne pas trop abuser de la patience du peuple le plus patient du monde.

C'est sous le coup du malaise résultant de la nouvelle de lundi et de la réplique de Gandhi que la conférence s'est réunie mardi matin pour sa séance de clôture, dans le salon de la reine Anne au palais St-James.

Au milieu d'un profond silence, le premier ministre a lu un message du roi disant notamment :

Je ne méconnais pas les difficultés qui se sont fait jour et je vous prie de ne pas vous laisser décourager. J'espère que les grandes communautés hindoues poursuivront leur œuvre de coopération et de discussion pacifique.

M. MacDonald a fait ensuite l'exposé de la politique du gouvernement à l'égard de l'Inde.

Le gouvernement britannique, a-t-il dit, doit réaffirmer sa foi en une fédération pan-hindoue comme offrant la seule solution du problème constitutionnel de l'Inde. Je regrette que par suite de l'impossibilité de trancher l'importante question de la sauvegarde des minorités sous un gouvernement central responsable, la conférence n'ait pu discuter efficacement.

Le gouvernement va désigner quatre comités composés de représentants de la Grande-Bretagne et des Indes, sous la présidence de personnalités britanniques, telle que lord Sankey, pour continuer aux Indes l'étude des problèmes laissés en suspens par les deux conférences de la Table Ronde.

Le premier ministre ayant parlé, M. Gandhi a été chargé de lui adresser les remerciements d'usage. Il l'a fait de bonne grâce, mais il a ajouté :

J'étudierai votre déclaration une, deux, trois fois, aussi souvent qu'il sera nécessaire, pour en découvrir le sens caché, si elle en a un. Si j'aboutis à cette conclusion qu'il ne nous est plus possible de suivre la même route, nous en prendrons notre parti en ce qui nous concerne.

M. MacDonald a levé son maillet et, en frappant un coup sonore sur la table, a prononcé l'ajournement *sine die* de la conférence. Ainsi se termine la seconde conférence de la Table Ronde qui devait faconner l'édifice constitutionnel de l'Inde. Elle s'achève en pleine incertitude. Un débat sur l'Inde s'ouvrira mercredi à la Chambre des communes.

### Pour réprimer le terrorisme au Bengale

Notre correspondant de Londres nous téléphonait mardi soir :

Des pouvoirs draconiens ont été conférés au gouvernement du Bengale pour permettre aux autorités de réprimer le terrorisme et tous actes séditieux dans cette province. En vertu d'une ordonnance promulguée lundi soir par le vice-roi des Indes, des tribunaux spéciaux sont constitués dans tout le pays pour juger sommairement, sans appel possible, et condamner à mort, si nécessaire, les violateurs de la loi et les suspects. Les arrestations sans mandat, la détention des individus, la confiscation de leurs biens, l'imposition d'amendes aux particuliers et à des régions, l'emploi de troupes, et les opérations de police sans avertissement préalable, seront décidés sur-le-champ.

Grâce à ces mesures, le gouvernement espère maintenir l'ordre dans le Bengale d'abord, dans les autres provinces ensuite, car, si besoin est, ce régime sera étendu à toute l'Inde.

### L'inquiétante baisse du sterling

Londres, 1<sup>er</sup> décembre.

Il n'est pas exagéré de dire que la baisse du sterling prime mardi matin sur toutes les autres préoccupations dans les cercles politiques et financiers.

Comme à l'ordinaire, l'étranger est rendu responsable de la dévalorisation de la monnaie et l'on fait état des ventes opérées pour compte continental ou américain, sans reconnaître que c'est là un fait, et non pas une cause. La vérité est que l'on se trouve simplement en présence d'un phénomène qui a toujours suivi l'abandon de la convertibilité d'une monnaie et tant que le sterling n'aura pas retrouvé une base or, il demeurera soumis à toutes les influences.

Les journaux du soir ne peuvent se défendre d'éprouver des sentiments d'inquiétude de voir la devise de la Grande-Bretagne pour suivre à une cadence aussi marquée sa dépréciation.

L'*Evening News* attribue généralement la majorité des ventes aux besoins bancaires nor-

maux, mais au fond ce journal estime toutefois que la nervosité inspire certaines ventes spéculatives.

De son côté, l'*Evening Standard* écrit :

Il importe d'abroger les restrictions qui paralyseront les transactions monétaires afin de permettre au sterling de trouver librement son propre niveau dans les conditions normales du marché; tant que la liberté lui fera défaut, sa valeur réelle ne sera pas connue.

## FRANCE

### Les conversations de M. Flandin

Notre correspondant de Paris nous téléphonait mardi soir :

Contrairement à ce qu'on croyait lundi d'après des informations de source britannique, M. Flandin paraît s'être à peu près exclusivement occupé pendant son séjour en Angleterre de la question des réparations et des dettes. Il a expliqué tout au long à ses interlocuteurs anglais le point de vue, à vrai dire bien connu déjà, du gouvernement français, sans indiquer pour quelles raisons celui-ci ne pouvait pas accepter la thèse qui a généralement cours à ce sujet en Angleterre. Cependant, il est évident que M. Flandin n'a pas manqué d'être amené à échanger quelques propos sur la question des tarifs, mais ce ne fut, affirme-t-on, qu'en passant. Il a peut-être informé ses interlocuteurs que le gouvernement français désirait engager des conversations sur les moyens de régulariser le régime des échanges économiques entre les deux pays.

Ce désir s'est traduit mardi d'une façon diplomatique plus précise par une démarche de M. de Fleuriac, ambassadeur de France à Londres, auprès de M. John Simon au Foreign Office. On ne sait pas encore sous quelle forme ces pourparlers auront lieu et s'ils se poursuivront à Londres ou à Paris. Il est clair que le cabinet de Londres ne pourra pas refuser d'accepter la proposition française, et qu'il accueillera favorablement l'idée d'une négociation. Au surplus, beaucoup de gens sont persuadés ici que les tarifs que les Anglais établissent en ce moment sont surtout destinés à fournir une base de discussion avec les pays étrangers.

### L'outillage national à la Chambre

Où l'on reparle de l'aménagement du Rhône

Paris, 1<sup>er</sup> décembre.

La Chambre, dans sa séance de mardi matin, a repris la discussion du projet de loi autorisant certains travaux pour le perfectionnement de l'outillage national.

Parmi les orateurs, M. Perrin, député de l'Isère, a déclaré :

Ce projet, qui atteint quatre milliards, est totalement insuffisant pour donner du travail à tous les chômeurs. Il faut doter la France d'un outillage moderne, permettant de lutter contre la concurrence étrangère. L'on doit procéder rapidement à l'aménagement du Rhône, qui ne coûterait que cinq millions et qui permettrait de gagner par an plusieurs milliards, en reliant le canal du nord à la Méditerranée, tout en ouvrant un plus vaste débouché au commerce français.

### Le dîner de la „Revue des Deux-Mondes“

Notre correspondant de Paris nous téléphonait mardi soir :

Mardi soir a eu lieu le dîner de la *Revue des Deux-Mondes*. Ce banquet, qui chaque année réunit une grande partie du monde académique, littéraire, artistique, politique et diplomatique de Paris, était rehaussé cette fois-ci par la présence du chef de l'Etat en personne, M. Paul Doumer, et par celle du prince royal de Suède. L'étranger était représenté par les ambassadeurs de Belgique, de Pologne et du Brésil, et par les ministres de Suisse, de Suède, de Yougoslavie, du Canada et de Cuba.

Après que MM. René Pinon et René Doumic eurent parlé au nom de la revue, le prince de Suède prononça un discours dans lequel, tout en rendant hommage à l'influence de la *Revue des Deux Mondes*, il insista sur les moyens de rapprocher la France et la Suède dans le domaine de la science, de l'art et de la littérature.

Enfin, le président de la République se leva et porta une sorte de toast à la *Revue des Deux Mondes*.

### Inauguration de la Maison des étudiants suédois

De Paris, le 1<sup>er</sup> décembre :

La Maison suédoise a été solennellement inaugurée mardi après-midi à la Cité universitaire, en présence du président de la République, du prince héritier Gustave-Adolphe et de M. Landry, ministre suédois.

Cette nouvelle fondation peut recevoir une cinquantaine d'étudiants.

## ALLEMAGNE

### Une ordonnance de plus

Berlin, 1<sup>er</sup> décembre.

Une ordonnance a été publiée mardi; elle est basée sur l'article 48 de la Constitution allemande et dont la teneur est la suivante :

Le gouvernement allemand obtient les pouvoirs suivants, dont il usera en cas de besoins économiques urgents jusqu'à la prochaine réunion du Reichstag: 1) le gouvernement pourra modifier les droits d'entrée; 2) il pourra décider la manière d'appliquer les traités économiques conclus avec d'autres Etats et contenant des clauses équivoques.

Les décrets devant nécessaires sont à présenter au conseil d'empire et sont à abroger sur sa demande.

L'ordonnance est entrée en vigueur mardi.

## YUGOSLAVIE

### La fête nationale

Belgrade, 1<sup>er</sup> décembre.

La fête nationale yougoslave, soit l'anniversaire de la proclamation de l'union des Serbes, Croates et Slovènes, a eu lieu mardi. Les nouvelles parvenues de la province signalent que déjà dans la soirée de lundi des manifestations patriotiques se sont déroulées dans les principaux centres. A Agram, un cortège a parcouru les rues de la ville.

A Belgrade, tous les édifices publics et les rues sont pavés. Des services religieux sont célébrés dans toutes les églises. Le roi et la reine ont assisté à un *Te Deum* célébré à la cathédrale de Belgrade. Tous les membres du gouvernement, le corps diplomatique et de nombreuses personnalités ont assisté à cette cérémonie.

Au cours de l'après-midi, ont eu lieu des concerts publics, des réjouissances populaires. Les journaux consacrent de longs articles à cet anniversaire.

## BULGARIE

### De Sofia à Ankara

Sofia, 1<sup>er</sup> décembre.

A la veille de son départ pour Ankara, M. Mouchanoff, président du conseil bulgare, a exprimé à la presse sa grande satisfaction de faire une visite à un Etat voisin et ami. Il a déclaré entre autres :

C'est avec plaisir que je visiterai encore d'autres Etats voisins, étant moi-même partisan des contacts personnels, qui facilitent le règlement des différends éventuels.

## ESPAGNE

### Au conseil des ministres

#### De tout un peu

Madrid, 1<sup>er</sup> décembre.